

RÉFÉRENTIELS

(référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Roumanie

Document no. 5.1_RO_fr

Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Roumanie

Document rédigé par :

- Université "Alexandre Ioan Cuza" de Iasi (Roumanie)
- Association PARTENER, le Groupement d'Initiative pour le Développement Local Iasi (Roumanie)

5.1_RO_fr

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1ÈRE PARTIE : INTRODUCTION..... | 5 |
| 1. PRÉSENTATION DU PROJET AFUE..... | 7 |
| 1.1 <i>Le contexte</i> | 7 |
| 1.2 <i>Les objectifs</i> | 8 |
| 1.3 <i>Les publics cibles</i> | 9 |
| 1.4 <i>L'impact</i> | 9 |
| 1.5 <i>Le partenariat et la répartition des rôles dans le cadre du partenariat du projet</i> | 10 |
| 2. LA MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DU PROJET AFUE..... | 12 |
| 2.1 <i>Fondements de la méthodologie</i> | 12 |
| 2.2 <i>L'Approche Par Compétences (APC), fil directeur du projet</i> | 13 |
| 3. LES PRODUCTIONS DU PROJET AFUE..... | 15 |
| 4. LA MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE AUX RÉFÉRENTIELS FORMATION (RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION, OFFRE MODULAIRE DE FORMATION) DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL FAMILIAL EN ROUMANIE..... | 16 |
| 4.1 <i>Les objectifs poursuivis dans l'élaboration du Référentiel de certification</i> | 16 |
| 4.2 <i>L'offre de formation modulaire Assistant familial et le Cadre Européen des Certifications (CEC)</i> | 17 |
| 4.3 <i>Les crédits associés au CEC (ECVET)</i> | 18 |
| 2ÈME PARTIE : LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION..... | 21 |
| 3ÈME PARTIE : L'OFFRE DE FORMATION MODULAIRE..... | 49 |
| CONCLUSIONS..... | 75 |
| ANNEXES..... | 79 |



1ERE PARTIE

INTRODUCTION



Présentation du projet AFUE

1.1 Le contexte.

La Convention des Nations Unies sur les droits des Enfants, texte phare de la protection des enfants, leur reconnaît le droit de vivre dans leur famille. Le placement des enfants en institution ne doit intervenir qu'en dernier recours, en cas de nécessité. Or dans certains pays devenus membres de l'Europe, l'exclusion sociale des enfants, qu'ils soient handicapés, abandon ou plus largement en carence affective ou sociale, et leur placement en institution ont été trop souvent la seule alternative proposée.

Ces pratiques perdurent du fait de pressions économiques et culturelles. Les préconisations du Rapport de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe du 5 mars 2003 sur l'Amélioration du sort des enfants abandonnés invitent les pays concernés à :

- mettre en place une politique active de désinstitutionalisation et de restauration des liens familiaux de l'enfant en développant des formules alternatives à l'institutionnalisation qui privilégient le retour des enfants dans leur famille d'origine, la prise en charge des enfants dans des familles d'accueil ou des maisons familiales, la création de centres de jour...
- améliorer de façon systématique la formation des personnels en poste, avec le concours si besoin des partenariats étrangers.

L'Europe centrale et orientale connaît, depuis environ 20 ans, d'importants changements politiques, économiques et sociaux qui ont modifiés en profondeur la répartition des revenus dans la population. Cette évolution, a, dans l'immédiat, porté atteinte à la protection sociale de certains, et notamment des plus faibles : enfants adolescents et personnes âgées.

En Bulgarie, les pouvoirs publics avaient institutionnalisé la pratique du placement des enfants abandonnés, engendrant des conséquences importantes notamment en termes de recrutement de personnel qualifié, qui est resté en nombre insuffisant pour faire face aux besoins spécifiques des enfants. Les autorités Bulgares ont pris conscience de la situation et ont déclaré que la désinstitutionalisation des enfants était une priorité, et la mise en place de solutions alternatives de prise en charge une nécessité notamment avec la création de centres de jour.

En Roumanie, après une chute importante de la natalité dans les années 60, une politique nataliste à volontairement été instauré par le gouvernement, en l'assortissant de la possibilité pour les familles de placer l'enfant en institution à charge de l'état. (Loi 3/1970 organisant l'abandon des enfants dans les orphelinats). La volonté politique a aidé à reformer des lois existantes sont venues pour abroger la loi sur l'abandon des enfants dans les établissements en 1997.

Cependant, en France, la création du diplôme d'Etat d'assistant familial (DE AF) donne un nouveau statut juridique aux assistants familiaux, il entend améliorer la qualité des prises en charge en étoffant les conditions préalables à l'agrément et le contenu de la formation obligatoire et sécuriser la situation de ces professionnels. Il est entré en vigueur dans son intégralité le 1er janvier 2007, et il vise à permettre aux assistants familiaux, ayant suivi la formation obligatoire prévue à l'article L. 421.15 du code de l'action sociale et des familles, d'obtenir un diplôme professionnel. En France, les 46 800 assistants familiaux agréés en activité accueillent près de 65 000 enfants (soit une moyenne de 1,7 enfant dans chaque famille d'accueil), à la suite d'une décision judiciaire dans 9 cas sur 10. Le diplôme d'Etat d'assistant familial atteste les compétences nécessaires pour accueillir de manière permanente à son domicile et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ou d'un placement judiciaire. La formation qui prépare au diplôme d'Etat d'assistant familial est construite sur la base d'un référentiel professionnel (définition de la profession/contexte de l'intervention, référentiel fonctions/activités et référentiel de compétences) qui structure à la fois la formation et la certification qui atteste l'acquisition des compétences.

1.2 Les objectifs.

Les pays membres de l'Union européenne ont besoin de pouvoir placer des enfants (de 0 à 18 ans) en détresse ou rupture sociale. Les directives des politiques européennes incitent très fortement les pays adhérents à l'Union Européenne à afficher une politique commune de désinstitutionalisation.

Les personnes exerçant auprès de ces différents publics sont pour la plupart des pays des bénévoles ou des salariés sans réelles qualifications, s'appuyant davantage sur une pratique intuitive que sur un réel savoir faire. Les modes de prise en charge de ces enfants ne sont pas harmonisés au sein des différents pays de l'Union Européenne.

L'objectif du projet AFUE est de mettre en place, au niveau européen, une pratique harmonisée de prise en charge des enfants en détresse et d'harmoniser les contenus de formation des professionnels en s'appuyant sur un diplôme français qui reconnaît une pratique professionnelle innovante en terme de prise en charge.

Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains et bulgares et hongrois le produit de l'expérience française, le diplôme d'assistant familial. Les partenaires roumains, hongrois et bulgares, pourront s'appropriier tout ou partie de ce diplôme et de ses composantes, et ce, en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que soit pleinement tenu compte des spécificités des contextes de ces trois pays.

La mise en œuvre du projet AFUE permettra de professionnaliser les acteurs sociaux. Les assistants familiaux seront ainsi mieux formés, plus compétents, plus efficaces, et mieux à même de traiter la totalité des situations rencontrées. Leurs aptitudes relationnelles et savoir-faire seront renforcés dans la pratique de la communication, de l'accueil et de l'accompagnement, dans leur capacité à réagir face à des situations différentes et d'urgence (observer, analyser, agir) dans leurs connaissances techniques liées à la vie quotidienne (hygiène, confort, sécurité, entretien, alimentation...), dans leurs connaissances scientifiques de base (psychologie, pédiatrie). Les organismes de

formation disposeront d'une offre de formation rénovée, adaptée et pertinente validée dans 4 pays d'Europe (Bulgarie, Roumanie, Hongrie, France).

Ce projet soutient ainsi l'élaboration d'un système de formation intégrant des outils européens communs conçus pour favoriser la transparence et la reconnaissance des compétences. La démarche envisagée par ce projet va introduire la notion de certification des compétences au regard des activités professionnelles requises par le métier d'Assistant familial.

1.3 Les publics cibles.

Les publics visés par ce transfert de diplôme seront :

- Les assistants familiaux des 3 pays partenaires Bulgarie, Roumanie, Hongrie qui ont un besoin important de professionnalisation de leurs pratiques.
- Les formateurs des organismes de formations, qui ont une pratique différente d'un pays à l'autre et qui sont en possession ou non de ressources pédagogiques adaptées.
- Plus largement les publics travaillant dans le secteur social et l'aide à l'enfance

Le public cible final est bien sur l'ensemble des enfants en situation de détresse sociale à qui la réalisation de ce projet permettra d'être accueillis dans de meilleures conditions et de retisser ce lien social si important pour leur développement.

1.4 L'impact.

L'impact sur les travailleurs sociaux :

En ce qui concerne les acteurs de terrain, c'est-à-dire les « travailleurs sociaux », ils seront mieux formés, plus compétents, plus efficaces, et mieux à même de traiter la totalité des situations d'urgences rencontrées.

Cela se traduira par le développement :

- de leurs aptitudes relationnelles et savoir-faire dans la pratique de l'animation, de la communication, de l'accueil et de l'accompagnement
- de leur capacité à réagir face à des situations différentes et d'urgence (observer, analyser, agir)
- de leur capacité de communication sur l'état physique et moral avec les membres de l'équipe « aidante »
- de leurs connaissances techniques liées à la vie quotidienne (hygiène, confort, sécurité, entretien, alimentation...) et du fonctionnement des institutions techniques spécialisées
- de leurs connaissances scientifiques de base (psychologie, pédiatrie) pour travailler efficacement dans des équipes mixtes avec des médecins spécialisés
- de leur maîtrise des méthodes d'apprentissage et des processus de pensée

Impact sur les organismes de formation :

Les organismes de formation seront les utilisateurs directs compte tenu de leurs besoins et de la pénurie actuelle de programmes dans ce secteur. Les organismes prescripteurs et financeurs qui auront été associés aux travaux seront sensibles dans chaque pays à la solvabilité et à la pérennité de l'offre.

Impact sur l'offre de formation professionnelle et la transparence des qualifications : les organismes de formation disposeront d'une offre de formation renouvelée, adaptée et pertinente validée dans 4 pays d'Europe (Bulgarie, Roumanie, Hongrie, France)

1.5 Le partenariat et la répartition des rôles dans le cadre du partenariat du projet.

Les objectifs du projet, la typologie des activités qui sont mises en place pour les atteindre, le nombre mais aussi, la complémentarité des partenaires et organismes d'appui nécessitent une organisation bien structurée et une gestion rigoureuse. Ceci a fait l'objet d'une réflexion entre les partenaires qui ont convenu le mode de fonctionnement.

Le partenariat est constitué de 11 organismes originaires de 4 pays (Bulgarie, France Hongrie et Roumanie). Il s'agit de centre de formation professionnelle initiale et continue, cabinets conseils, universités, associations, agences nationales.

Les objectifs du projet, la typologie des activités qui seront mises en place pour les atteindre, la diversité des secteurs ciblés, des utilisateurs et des bénéficiaires, le nombre mais aussi la complémentarité des partenaires et organismes d'appui nécessitent une organisation bien structurée et une gestion rigoureuse qui doivent être pensées en amont du projet.

Ceci a fait l'objet d'une réflexion entre les partenaires qui ont convenu du mode de fonctionnement suivant :

- choix d'un organisme « chef de projet », chargé de la promotion et de la gestion scientifique, administrative et financière du projet : P0 : Université de Sofia (Bulgarie)
- choix d'un organisme « coordinateur général » en charge de la coordination générale du projet entre les différents partenaires qui seront le relais du chef de projet : P4 : GIP FIPAG (France)
- Choix dans chacun des pays autres que la Grèce, d'un organisme « chef de file » qui sera relais du coordinateur général. Il aura en charge la coordination des actions à mettre en œuvre dans la réalisation des objectifs tout au long du projet dans son pays. P5 : GRETA NORD ISERE pour la France, P2 : SAPI pour la Bulgarie, P10 : Association PARTENER pour la Roumanie, P7 : Université de Pecs pour la Hongrie
- Choix d'un organisme « évaluateur externe permanent » du mode de fonctionnement du projet, des méthodologies utilisées, des résultats obtenus, en particulier des produits élaborés et de leur valorisation. Le choix s'est porté sur l'organisme GRETA VIVARAIS PROVENCE. Il sera chargé durant tout le projet du contrôle qualité.
- Choix d'organismes experts chargé des travaux de recherche et de production en rapport direct avec les chefs de file de chaque pays

Le partenariat du projet a été constitué des organismes suivants:

BULGARIE :

- Université «St Kliment d'Ohrid» de Sofia (Promoteur du projet)
- Institut des Activités et des Pratique Sociale (SAPI)
- Agence nationale pour l'éducation et la formation professionnelle (NAVET)

FRANCE :

- Groupement d'Intérêt Public - Formation et Insertion Professionnel de l'Académie de Grenoble (GIPFIPAG),
- Greta Nord Isère - Centre de formation continue,
- Greta VIVARAIS PROVENCE (Evalueur).

HONGRIE :

- Université de Pecs

ROUMANIE :

- Université «Alexandru Ioan Cuza» Iasi
- Direction départementale pour la protection de l'enfant Iasi
- Association PARTENER - le Groupement d'Initiative pour le Développement Local Iasi



La méthodologie générale du projet

AFUE

2.1 Fondements de la méthodologie.

Le transfert de la certification française d'ASSISTANT FAMILIAL, consiste en plusieurs types de transfert :

- **Transférabilité géographique:** Il s'agit d'un transfert du titre d'Assistant familial existant en France vers les 3 pays partenaires (Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie), en tenant comptes des spécificités culturelles et souhaitant a parvenir à une harmonisation des pratiques partagées par 4 pays européens répondant à la politique européenne. Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains, bulgares et hongrois le produit de l'expérience française, le Diplôme d'assistant familial. Les partenaires roumains, hongrois et bulgares, pourront s'appropriier tout ou partie de ce diplôme et de ses composantes, et ce, en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que soit pleinement tenu compte des spécificités des contextes de ces trois pays.
 - **Transférabilité méthodologique:** A l'occasion de ce projet de transfert, il sera aussi question de faire partager entre les partenaires européens une même culture pédagogique centrée sur une même approche, "l'Approche Par Compétences" (APC). Cette culture pédagogique commune que véhiculent les travaux de la communauté européenne en matière de formation s'appuie sur la recherche de la meilleure adéquation possible entre formation et emploi. Progressivement l'APC s'est construite autour d'une méthodologie qui partant des besoins économiques construit les dispositifs de formation pour qu'ils répondent à ces besoins. L'enchaînement est le suivant: ACTIVITES PROFESSIONNELLES - COMPETENCES REQUISES - CONTENUS DE FORMATION - CERTIFICATION. Le projet permettra à tous les partenaires, notamment à ceux de l'Est de l'Europe, de partager cette même vision de la finalité de la formation.
1. **Transférabilité sectorielle:** Une des activités du projet consiste, dans la phase de diagnostic, à identifier les différents cadres législatifs et juridiques de la protection des personnes, dans les pays partenaires. L'étude et les constats liés à la problématique de l'abandon et du risque social pourront faire l'objet d'une diffusion à d'autres secteurs: droit, justice, prévention, médiation. Un transfert pourra s'envisager en direction des nombreux métiers du champ de la santé où la relation d'aide est fortement présente - par ailleurs, l'ingénierie des compétences (modularisation) et l'ingénierie globale du projet sont transférables à tout autre secteur.

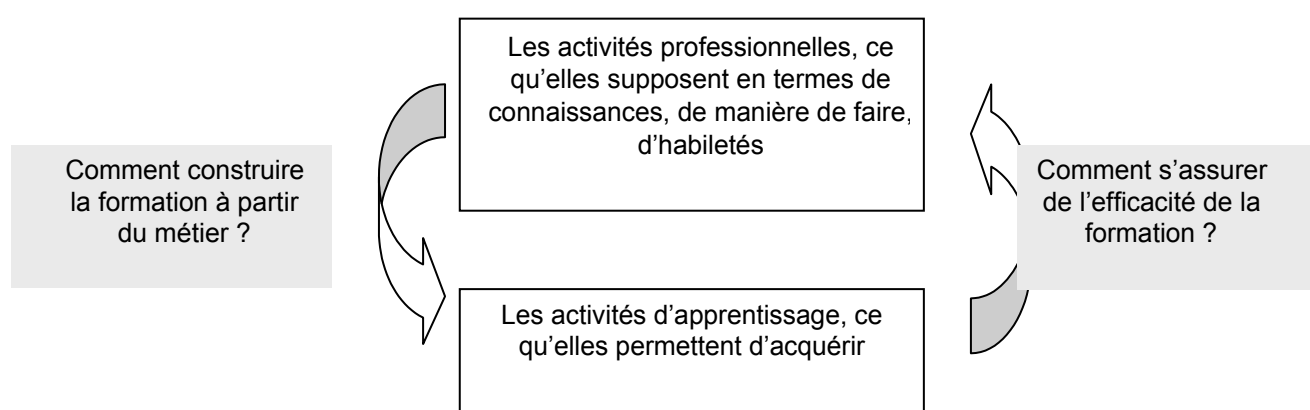
Pour réaliser ce transfert il a été jugé nécessaire de :

- Identifier les freins au développement de la relation d'aide dans les différents pays
- Adapter et transférer une ingénierie de formation pour instrumenter les organismes de formation et institutions de type emploi/formation, en vue de professionnaliser les travailleurs sociaux qui ont en charge la relation d'aide.
- Promouvoir une offre de formation adaptée et rénovée, intégrant les spécificités du public comme moyen de développement de la relation d'aide au service des politiques nationales et européennes de solidarité.
- Mieux conceptualiser les problématiques liées à la l'accueil familial, mieux identifier le réseau des acteurs.
- Consolider les connaissances et faciliter la résolution de problèmes sur ce champ.

2.2 l'Approche Par Compétences (APC), fil directeur du projet.

Les formateurs ont progressivement développé une approche pour «penser la formation comme un levier de la performance économique», il s'agit de l'Approche Par Compétences.

L'APC est une approche, une manière de voir, un fil conducteur qui donne du sens aux pratiques de formation. Ce fil conducteur consiste à mettre en articulation les activités professionnelles actuelles et en devenir d'un emploi donné, et la formation des titulaires de cet emploi, de telle sorte que les acquis de la formation se transforment en effets sur le poste de travail.



Ce fil conducteur qu'est l'APC a donné naissance à un nouveau domaine de compétences des formateurs, celui de **l'ingénierie de formation**.

La définition de l'ingénierie de formation que nous avons retenue dans le projet est la suivante :

« Ensemble des méthodes des ingénieurs appliquées à la formation ». La cible de l'analyse est une organisation, un service. L'ingénierie de formation est donc un ensemble de méthodes, outils, démarches qui visent à :

- Analyser la problématique ressources humaines d'une organisation de travail
- A traduire cette problématique en besoins de formation
- A définir les conditions dans lesquelles cette formation est susceptible de répondre aux besoins

- A évaluer si l'action a produit ses effets sur la problématique
- A éventuellement apporter des correctifs. »

Dans le cadre du transfert, il a été fait appel aux méthodologies d'ingénierie de formation en application de l'Approche Par Compétences.

L'ensemble des productions qui ont fait l'objet de choix méthodologiques sont les suivantes

:

- Méthodologie de construction des états des lieux dans les 3 pays
- Méthodologie de construction du Référentiel métier
- Méthodologie de positionnement du dispositif de formation dans le Cadre européen des certifications professionnelles



Les productions du projet AFUE

Le projet de transfert conduira les partenaires à la production des plusieurs résultats . Tous les résultats seront accessibles gratuitement à partir du site du projet www.projetafue.eu . La liste des resultats du projet est la suivante :

| No. | Titre du résultat | Codification |
|-----|---|--|
| 1 | Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Bulgarie | 1_BG_fr 1_BG_bg |
| | Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Hongrie | 1_HU_fr 1_HU_hu |
| | Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Roumanie | 1_RO_fr 1_RO_ro |
| 2 | Synthèse européenne des états des lieux et des diagnostics des besoins de professionnalisation en Roumanie, Bulgarie et Hongrie | 2_EU_fr 2_EU_bg 2_EU_hu 2_EU_ro |
| 3 | Etude des conditions de transférabilité du titre français d'Assistant familial à partir de l'état des lieux et du diagnostic des besoins de professionnalisation en Bulgarie, Hongrie, Roumanie. Annexe : Guide du transfert. | 3_EU_fr 3_EU_bg 3_EU_hu 3_EU_ro |
| 4.1 | Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie | 4.1_BG_fr 4.1_BG_bg |
| | Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Hongrie | 4.1_HU_fr 4.1_HU_hu |
| | Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Roumanie. | 4.1_RO_fr 4.1_RO_ro |
| 4.2 | Synthèse européenne des Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie. | 4.2_EU_fr 4.2_EU_bg 4.2_EU_hu 4.2_EU_ro |
| 5.1 | Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie | 5.1_BG_fr 5.1_BG_bg |
| | Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Hongrie | 5.1_HU_fr 5.1_HU_hu |
| | Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Roumanie | 5.1_RO_fr 5.1_RO_ro |
| 5.2 | Synthèse européenne des Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie | 5.2_EU_fr 5.2_EU_bg 5.2_EU_hu 5.2_EU_ro |
| 6 | Recueil des outils pédagogiques en Bulgarie, Hongrie, France, Roumanie pour la formation des professionnels de l'accueil familial | 6_EU_fr 6_EU_bg 6_EU_hu 6_EU_ro |
| 7 | Programme européen de formation de formateurs pour le transfert des ressources et productions réalisées | 7_EU_fr 7_EU_bg 7_EU_hu 7_EU_ro |
| 8 | Site internet | www.projetafue.eu |
| 9 | CD ROM „L'accueil familial en Europe” | |



La méthodologie spécifique aux

Référentiels formation (référentiel de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Roumanie.

4.1 Les objectifs poursuivis dans l'élaboration du Référentiel de certification.

Le Référentiel de certification de l'assistant familial (RC) est le document qui fait véritablement le lien entre les 2 mondes, celui du travail et celui de la formation, le RC appartient aux 2 mondes. Le RC est d'abord constitué d'une liste des compétences. Ces compétences sont relatives aux tâches professionnelles. Les compétences sont dérivées des tâches professionnelles. Le référentiel de certification ainsi formalisé est en congruence avec le RAP.

Le RC a une double finalité :

- Il fait le lien entre les activités professionnelles d'une part et les activités d'apprentissage d'autre part.
- Il est l'outil au service du jury dans le cadre de la certification des compétences.

En ce qui concerne la 1^{ère} finalité, le RC est un outil au service du formateur. Toute progression pédagogique doit décomposer les savoirs en unités d'apprentissage. Ce découpage du savoir en morceaux peut conduire à un émiettement du savoir (reproche qui était fait à juste titre au courant pédagogique de la Pédagogie par Objectifs). Avec l'APC, l'apprentissage de tel savoir retrouve du sens car il sera mobilisé dans l'exercice de telle ou telle compétence laquelle se manifeste dans telle activité professionnelle. A ce titre, le RC est utilisé tout au long de la formation pour donner du sens aux apprentissages et construire des situations d'évaluation formative. L'évaluation formative est l'évaluation que conduit le formateur dans le but d'aider l'apprenant à mesurer ses acquis, à identifier ses points de progrès. L'évaluation formative se caractérise donc par sa finalité, l'aide.

En ce qui concerne la 2^{ème} finalité, le RC est un outil au service du jury qui est responsable de la certification.

Le référentiel de certification de l'assistant familial (RC) est appelé à remplir deux fonctions principales :

- une fonction de médiation : le RC sert aux équipes de formateurs pour leur permettre de faire le lien en permanence entre :
- Les savoirs qui sont enseignés
- Les compétences qui se construisent progressivement avec les savoirs enseignés,

- Et les tâches professionnelles dans lesquelles seront mobilisées les compétences construites.
- Une fonction d'outil dans le processus d'évaluation des candidats qui veulent devenir des assistants familiaux.

Le RC est une liste de compétences, mais ce n'est pas seulement cela puisque le RC, comme son nom l'indique, sert de référence pour la certification. Pour cette fin, les compétences sont être complétées par le descriptif de situations dans lesquelles les candidats devront être placés lorsqu'il s'agira d'évaluer leurs compétences.

Le référentiel de certification précise les conditions dans lesquelles les compétences seront évaluées et les résultats attendus. A ce titre, il est la référence fondamentale pour l'évaluation des compétences. Toutes les épreuves qui sont construites pour que soient certifiées les compétences doivent répondre au «cahier des charges» que constitue le référentiel de certification.

La construction du référentiel de certification constitue la suite de l'élaboration du référentiel métier.

Pour construire le Référentiel de certification, la base commune de travail pour chacune des équipes de concepteurs a été le Référentiel métiers (RM) de l'assistant familial. Ces équipes ont été formées de telle sorte qu'une même méthodologie soit suivie dans les pays de transfert. Un premier travail d'identification des compétences a été initié dans chacun des pays. Le référentiel de certification a été élaboré au cours des séminaires transnationaux.

4.2 L'offre de formation modulaire Assistant familial et le Cadre Européen des Certifications (CEC).

Les recommandations de la Commission Européenne du 23 avril 2008, stipulent «qu'en 2012 toute certification élaborée dans un cadre national doit faire référence au CEC».

La construction de l'offre modulaire de formation des professionnels l'accueil familial est l'occasion non seulement de mettre en œuvre cette recommandation, mais aussi d'élaborer sinon une méthodologie du moins une méthode à cette fin. En effet, les textes européens laissent les acteurs de définir librement leur manière de faire.

En 2004, les états membres de l'UE, les partenaires sociaux ont souhaité créer une référence commune afin d'améliorer la transparence des certifications professionnelles. Dans cette perspective, la commission a élaboré en 2005, un cadre comportant 8 niveaux. Ce cadre a été révisé le 6 sept 2006.

Le 23 avril 2008, la commission a validé le CEC et a produit un document de recommandations :

- dès 2008, chaque pays établit une correspondance entre ses certifications et le CEC
- en 2012, toutes les certifications européennes font référence au CEC.

Les objectifs du CEC sont les suivants :

- Favoriser la mobilité de la main d'œuvre en Europe:
- le CEC permet aux apprenants de décrire plus facilement leur niveau général de compétences aux recruteurs d'autres pays.

- Il aide les employeurs à interpréter les certifications des candidats
- Développer la Formation Tout au Long de la Vie :
- Le CEC permet d'associer les acquis de l'éducation formelle et du travail et dans des pays différents
- Il doit réduire les barrières entre enseignement supérieur et enseignement et formation professionnels
- Il doit faciliter la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),

Le cadre repose sur les acquis de l'éducation et de la formation. Il englobe tous les niveaux de certification acquis dans l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels ainsi que dans l'enseignement supérieur. Le cadre concerne aussi les certifications fournies par la Formation Initiale et par la Formation Continue.

Les 8 niveaux se concentrent sur les résultats d'apprentissage et non sur les parcours, les durées. Les acquis de l'éducation se répartissent en 3 catégories:

- Les savoirs
- Les aptitudes
- Les compétences

Définition du concept de **savoir** adoptée par la Commission : « *résultat de l'assimilation d'information grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le CEC fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.* » In recommandations de la commission, 23 avril 2008

Définition du concept d'aptitude adoptée par la Commission : « *capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le CEC fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive, créatrice) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de Matériels, d'outils et d'instruments)* »

Définition du concept de **compétence** adoptée par la Commission : « *capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le CEC fait référence aux compétences en terme de prise de responsabilité et d'autonomie* »

Le CEC agit comme un méta-cadre.

4.3 Les crédits associés au CEC (ECVET).

La mise en place d'un système de crédits a été une initiative prise à Copenhague le 20 novembre 2002. Le 12 décembre 2004, 32 ministres de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que par les partenaires sociaux européens et la Commission ont signé l'accord de Maastricht, qui instaure le système ECVET comme mesure complémentaire indispensable du CEC.

Le CEC vise à assurer la transparence des qualifications professionnelles en Europe (les qualifications doivent être lisibles et comparables). Le système de crédits ECVET vise à assurer le transfert et la capitalisation des acquis d'apprentissage (les acquis doivent être transférables d'un pays à un autre et capitalisables).

L'ECVET vise à favoriser

- La mobilité des personnes en formation
- La validation des acquis des apprentissages effectués tout au long de la vie
- La transparence des qualifications
- La confiance mutuelle et la coopération entre acteurs de la formation et de l'enseignement professionnel en Europe

Assurer le transfert d'acquis d'apprentissage dans des contextes internationaux, implique que les prestataires de formation, ou les autorités compétentes passent des accords (mémoire) de partenariat qui identifient

- Les correspondances entre les certifications (unités et points de crédits)
- Les processus d'évaluation, de transfert et de validation des acquis d'apprentissage (unités)
- Les dispositions prises pour l'assurance qualité

Ainsi, le processus de transfert d'ECVET peut être décrit comme une transaction entre des autorités habilitées à délivrer des crédits d'apprentissage

- L'un des organismes évalue, attribue et enregistre des crédits
- L'autre organisme valide les crédits et les reconnaît en vue de la délivrer la certification

Pour faciliter le processus de transfert, ECVET est fondé sur

- La description des certifications en termes d'acquis d'apprentissage
- La présentation des certifications en unités d'acquis d'apprentissage
- Les crédits sont affectés aux unités pour représenter chaque unité et situer son poids et sa valeur par rapport à la certification

Une unité est un ensemble de savoirs, aptitudes et compétences constituant la plus petite partie d'une certification pouvant faire l'objet d'une validation. Une unité peut être spécifique à une certification ou être commune à plusieurs certifications.

Pour le système ECVET, une unité doit comporter :

- Le titre général de l'unité
- La liste des savoirs, aptitudes et compétences attendues
- Les critères d'évaluation des acquis d'apprentissage correspondants.

Plusieurs critères d'attribution des ECVET peuvent être utilisés:

- L'appréciation de l'importance des contenus de chaque unité
- La durée réelle ou supposée d'un programme de formation de référence
- La charge de travail réelle ou supposée d'un apprenant dans un contexte formel d'apprentissage
- La combinaison de plusieurs de ces critères.

Les points sont affectés en 1er lieu à l'ensemble de la certification. Les points sont ensuite répartis entre les différentes unités de certification en fonction de l'importance relative de chacune d'elles dans la certification

Par convention, une qualification nécessitant, dans un contexte d'apprentissage formel, un an de formation, se verra attribuer un volume de 60 ECVET.

Chaque unité certificative permet de valider un ensemble cohérent de compétences au regard de la logique du métier. Les unités certificatives substituent à la logique du « tout ou rien » la logique de capitalisation des acquis.

Les unités certificatives (ou UC) :

- S'acquièrent par la règle de capitalisation
- Et par la règle de compensation (utilisation de coefficients)

L'affectation de coefficients aux différentes Unités Certificatives est tributaire de l'importance relative des compétences au regard du métier.

Les unités certificatives s'acquièrent, par la voie de la formation, par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), ou par combinaison des deux voies.

Dans le cadre de la construction du dispositif de formation modulaire d'Assistant familial, la référence au Cadre Européen des Certifications professionnelles, prendra 2 aspects :

- Positionnement des modules de formations sur l'un des 8 niveaux du CEC,
- Attribution de crédits ECVET à chaque module

Le processus qui débouche sur une référence formelle au CEC présuppose :

- Que la formation soit découpée en modules
- Que chaque module soit caractérisé en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences
- Que les modalités de prise en compte des apprentissages dans un contexte non formel soient précisées
- Qu'à chaque unité soit affecté un coefficient pour mise en application de la règle de compensation.

Ce préalable étant acquis, il sera possible de :

- Attribuer un nombre de crédits ECVET à chaque unité selon le poids relatif de chaque unité
- Positionner la formation modulaire Assistant familial sur l'un des 8 niveaux du CEC.

Le Référentiel formation comprend 2 parties :

- le Référentiel de certification
- et l'Offre modulaire de formation



2EME PARTIE

**LE REFERENTIEL
DE CERTIFICATION**



Démarche employée pour construire le

référentiel de certification :

1.1. Rôle des différents partenaires du groupe d'appui

L'élaboration du présent document a été réalisée par la collaboration et la consultation de plusieurs organisations et/ou personnes:

- L'Université "Al. I. Cuza" de Iasi a été représentée dans l'élaboration du présent document par le maître de conférences dr. Contiu SOITU,
- La Direction Générale d'Assistance Sociale et de Protection de l'Enfant (DGASPC) de Iasi a été représentée dans l'élaboration du présent document par le Directeur exécutif – ing. Florin ION, le Directeur Exécutif adjoint dans l'assistance sociale pour l'enfant et la famille – juriste Niculina KARACSONY, Angelina ENACHE – coordinateur Centre de ressources et de conseil pour les assistants maternels professionnels et autres.
- L'Association PARTENER-le Groupement d'Initiative pour le Développement Local de Iasi a été représentée dans l'élaboration du présent document par Catalin ILASCU, formateur et consultant en formation professionnelle et Alina CIORNEI, conseillère en formation continue
- Des consultations ponctuelles ont eu lieu aussi avec les représentants d'autres directions départementales d'assistance sociale et de protection de l'enfant, d'autres structures de formation ou de certification de la formation (le Conseil National de Formation Professionnelle des Adultes) et association professionnelle (Collège national des Assistants Sociaux).

1.2. Tableau des acteurs impliqués dans la construction du RC :

Les formateurs ayant participé à la construction du RC :

| Nom prénom | Fonction | Etablissement |
|-----------------|---|---|
| Contiu SOITU | Conf. Dr. | Université AL.I.Cuza |
| Adrian NETEDU | Conf. Dr. | Université AL.I.Cuza |
| Daniela SOITU | Conf. Dr. | Université AL.I.Cuza |
| Camelia MORARIU | Asist. Drd. | Université AL.I.Cuza |
| Mihaela RADOI | Lect. drd | Université AL.I.Cuza |
| Catalin ILASCU | Consultant en formation professionnelle | As. PARTENER GIDL |
| Alina CIORNEI | Conseillère pour la formation continue | As. PARTENER GIDL |
| Angelina ENACHE | Formateur | Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Iasi |

Les professionnels ayant participé à la construction du RC :

| Nom prénom | Fonction | Etablissement |
|--------------------|--|---|
| Niculina KARACSONY | Directeur général adjoint et juriste | Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Iasi |
| Angelina ENACHE | Psychologue et coordonnateur du centre de conseil pour les assistants maternels | Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Iasi |
| Liliana MIHALCEA | Assistant social et Coordinateur du Service de coordination de l'activité des assistants maternels | Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Iasi |

1.3. Institutions auprès desquelles des données ont été collectées :

Les institutions auprès desquelles des données ont été collectées sont les suivantes :

- Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Iasi (Services publics d'assistance sociale),
- Service public Local d'Assistance Sociale Botosani (Services publics d'assistance sociale),
- Direction d'Assistance Communautaire Iasi (Services publics d'assistance sociale),
- Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Vaslui (Services publics d'assistance sociale),
- Collège National des Assistants Sociaux Roumanie (Organisation professionnelle nationale),
- Université «Al.I.Cuza» Iasi (université)
- Université Baia Mare (université),
- Association PARTENER – le Groupement d'Initiative pour le Développement Local de Iasi (ONG avec activité/expertise dans le domaine social),
- Caritas Roumanie (ONG avec activité/expertise dans le domaine social)
- Centre National pour la Formation Professionnelle des Adultes (CNFPA) (Agence nationale pour la réglementation de la formation continue).

1.4. Le calendrier de travail

Calendrier des réunions de travail internationales relatives aux RC:

Le calendrier des réunions de travail transnationales et qui ont eu lieu en Roumanie pour l'élaboration du présent document est présenté dans le tableau suivant :

| Nature du regroupement | Lieu | Dates | Objet |
|------------------------|--------------------------|-----------------|---|
| Réunion transnationale | Bourgoin Jallieu, France | 3-5 mai 2010 | Présentation et formation a la méthodologie de l'elaboration du RM et du RF. Modifications de budget du projet. |
| Comite de pilotage | Sofia, | 28-29 juin 2010 | Présentation des Etats des lieux |

| | | | |
|--|----------|--|---|
| | Bulgarie | | <p>et des diagnostics des besoins de professionnalisation. Etude des conditions de transférabilité. Présentation des référentiels métiers.</p> <p>Présentation du site web. Guide du transfert - Glossaire - Codification du référentiel de certification du titre français. Plan de valorisation des résultats. Aspects financiers.</p> <p>Rapport d'avancement. Calendrier des activités. Travail sur les référentiels formation.</p> |
|--|----------|--|---|

Calendrier des réunions de travail relatives au RC en Roumanie:

| NO. CRT. | OBJET | LIEU | DATE |
|----------|---|------|----------------------|
| 1 | Réunion pour préparer et répartir les rôles a l'intérieur de l'équipe des partenaires roumains pour la mise en forme dans la grille du projet AFUE du RF pour l'assistant maternel en Roumanie présentée a la réunion de Bourgoin Jailleu | Iasi | 8-9 juin 2010 |
| 2 | Rédaction du référentiel formation des professionnels de l'accueil familial en Roumanie | Iasi | 24 sept-29 nov. 2010 |



Mode opératoire de construction du

référentiel de certification :

2.1. Rappel du cahier des charges européen des unités certificatives.

Le Parlement européen recommande¹ aux états membres pour la mise en place du système des crédits (ECVET) le découpage des certifications nationales en unités dites « unités d'acquis d'apprentissage »².

Le cahier des charges des unités certificatives tel que décrit dans l'annexe 2 de la recommandation du Parlement est constitué des éléments suivants. Chaque caractéristique énoncée dans ce cahier des charges a été débattue et fait l'objet d'une application à la certification européenne d'AF.

Cahier des charges européen :

- Une unité est l'élément d'une certification comprenant un ensemble cohérent de savoirs, d'aptitudes et de compétences pouvant faire l'objet d'une évaluation et d'une validation par un nombre de points ECVET qui y est associé. Une certification comprend en principe plusieurs unités et elle est constituée de la totalité de celles-ci. Un apprenant peut, dès lors, obtenir une certification en accumulant les unités requises qu'il aura capitalisées dans différents pays et différents contextes (formels et, le cas échéant, non formels et informels), dans le respect de la législation nationale relative à la capitalisation des unités et à la reconnaissance des acquis d'apprentissage.
- Les unités constitutives d'une certification devraient être:
 - décrites en termes lisibles et compréhensibles quant aux savoirs, aptitudes et compétences qu'elles couvrent,
 - conçues et organisées de manière cohérente par rapport à la certification globale,
 - élaborées de manière à permettre l'évaluation et la validation judicieuses des acquis d'apprentissage qu'elles contiennent.
- Une unité peut être propre à une seule certification ou commune à plusieurs certifications. Les acquis d'apprentissage escomptés, qui constituent l'unité visée, peuvent être obtenus indépendamment du lieu ou de la manière dont ils ont été réalisés. Une unité ne peut donc être confondue avec un élément faisant partie d'un programme formel d'apprentissage ou de formation.
- Les règles et procédures servant à définir les caractéristiques des unités d'acquis d'apprentissage, et à combiner et accumuler des unités dans la perspective d'une certification donnée, sont fixées par les institutions compétentes et les partenaires associés au processus de formation conformément à la réglementation nationale ou régionale en vigueur.
- Les spécifications d'une unité devraient comprendre:
 - le titre général de l'unité,

¹ In recommandation du parlement européen et du conseil établissant le système européen des crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) – 9 avril 2008

² Le vocabulaire utilisé pour ces unités dans le projet est « unité certificative ».

- le cas échéant, le titre général de la certification (ou des certifications) à laquelle l'unité se rapporte,
- la référence de la certification par rapport au niveau du CEC et, s'il y a lieu, du cadre national de certification («CNC»),
- les acquis d'apprentissage que contient l'unité,
- les procédures et critères d'évaluation de ces acquis d'apprentissage
- les points ECVET associés à l'unité,
- la durée de validité de l'unité, le cas échéant.

2.2. Composition des UC de l'AF en Roumanie

L'analyse comparative du Standard occupationnel Assistant Maternel et du Titre français d'Assistant familial a conduit l'équipe d'experts roumains qui travaille dans le projet à la conclusion que les contenus sont compatibles. Les différences qui existent ne concernent que le mode de présentation ou d'organisation des contenus.

A ce titre, suite à l'analyse du Standard occupationnel d'Assistant Maternel, ont été retenues 13 UC.

Comme le secteur professionnel de Roumanie considère que le Standard occupationnel existant est actuel, le transfert du titre français en Roumanie est nécessaire et opportun dans la direction du développement des programmes de formation.

Par rapport à la situation particulière qui existe en Roumanie – 2 actes normatifs qui visent 2 types de programmes de formation certifiés et concurrents, mais partiellement harmonisés, le transfert du titre français va permettre grâce à l'analyse comparative des programmes de formation (et la codification des contenus en rapport avec le Standard Occupationnel roumain) avec le titre français d'Assistant familial:

a. de retenir les contenus du programme de formation élaboré conformément à la législation du Ministère du Travail,

Dans cette catégorie s'inscrit le **Module 1: La protection de l'enfant et les droits de l'enfant**, qui est similaire avec **Compétences générales: 3. Veille à la défense des droits du bénéficiaire**.

- b. De reprendre partiellement les contenus suivantes repris partiellement. C'est le cas pour :
- **MODULE 1: La protection de l'enfant et les droits de l'enfant (titre français)**, qui est similaire avec **Compétences générales** : Surveillance de l'état de santé du bénéficiaire et **Compétences spécifiques**: Assurance de la sécurité de l'enfant
 - **MODULE 2 : La croissance et le développement de l'enfant (titre français)**, qui couvre partiellement **Compétences générales** : Formation des aptitudes de vie et **Compétences spécifiques**: Intégration de l'enfant dans la vie sociale ; Assistance de l'enfant dans le processus d'éducation ; Communication avec l'enfant ;
 - **MODULE 3 : Le rôle et la place de l'AMP dans le système des services (titre français)** pour **Compétences fondamentales** : Planification de sa propre activité ; Développement des connaissances et des aptitudes ; Travail en équipe.

c. De créer de nouveaux contenus qui n'existent pas dans les programmes déjà existants :

Ceux-ci couvrent intégralement les unités de compétences suivantes : **Compétences spécifiques**: Intégration de l'enfant dans la famille de l'AMP ; Gestion des documents de l'enfant ; Assurance d'une relation harmonieuse avec la famille naturelle ou adoptive.

2.3. Grille de formalisation des UC :

UC N°1 :

LISTE DES COMPÉTENCES ÉVALUÉES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPÉTENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|-------------|----------------------------|
| | |
| | |

| N° | Compétences | Description |
|-------|-------------|---|
| E.... | Cx. Cy. Cz | <p>Libellé de l'épreuve : ...</p> <p>Durée : ...</p> <p>Conditions de réalisation : ... (le cas échéant)</p> <p>Temps de préparation : ...</p> <p>Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : ...</p> <p>Système de notation (chiffré, littéral) : ...</p> <p>Jury : (composition)</p> |



Les UC de la certification d'AF pour la

Roumanie

3.1. La grille UC N°1 : Planifier sa propre activité

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|--|---|
| C1.1 : Evaluer les besoins de l'enfant et les siens propres afin d'adapter le programme journalier | <ul style="list-style-type: none"> • Savoir identifier les besoins de l'enfant • Etre capable d'établir les activités et les objectifs en lien avec l'équipe • Etre capable d'établir les objectifs et les activités afin d'assurer la protection du bénéficiaire mais aussi sa stimulation dans les activités quotidiennes, • Etre capable (ou savoir) respecter les activités incluses dans les documents officiels |
| C1.2 : Identifier, planifier et hiérarchiser les activités à réaliser | <ul style="list-style-type: none"> • Savoir proposer les activités en fonction des capacités/acquisitions et de l'âge du bénéficiaire. • Etre capable d'estimer la période de temps nécessaire en fonction des capacités du bénéficiaire • Savoir élaborer un programme d'activités flexible, adaptable à des situations nouvelles qui apparaissent • Savoir proposer une planification à court, à moyen et à long terme. • Etre capable d'évaluer et d'ajuster le programme en fonction de l'évolution du bénéficiaire. |

| N° | Compétences | Description |
|------|-------------|---|
| E 1. | C1.1 C1.2. | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : A partir d'une situation concrète proposée par la commission d'examen (formulaire inclus ou annexé au formulaire d'examen), le candidat est sollicité à élaborer un plan d'activités qui inclut : présentation des activités dans l'ordre chronologique, la liste des activités "clé" / prioritaires; estimation et motivation des écarts par rapport au plan, le temps alloué à chaque activité. |

| | | |
|-------------|-------------------|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 2h • Conditions de réalisation : salle d'examen. • Temps de préparation : - • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : Ecrite • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale : 5. • L'évaluation sera centrée sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ la rédaction du plan de travail tel en accord avec les besoins du bénéficiaire, ○ la Capacité à établir une hiérarchie pour les actions spécifiques; ○ la Capacité de planifier les activités en fonction des priorités; ○ L'existence de plans d'activités à court terme, moyen et long terme; ○ La mesure dans laquelle le rapport périodique contient des données sur l'évolution du bénéficiaire par rapport aux objectifs du plan de protection individuelle • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation |
| E 2. | C1.1 C1.2. | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : À partir de la situation concrète pour le cas sur lequel il travaille, rédige un rapport d'activité pour le dernier mois. • Durée : 30 minutes pour la présentation. • Conditions de réalisation : Document préparé indépendamment et présenté à la commission d'examen. • Temps de préparation : 1 semaine. • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : Document donné en écrit et soutenu oralement devant la commission. • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale. • A l'évaluation, on suivra : <ul style="list-style-type: none"> ○ la mesure dans laquelle le rapport périodique contient des données concernant l'évolution du bénéficiaire en fonction des objectifs du plan individualisé de protection • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : 0.5 crédit |

3.2. La grille UC N°2 : Développer les connaissances et les aptitudes

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|---|--|
| C2.1 : Sélectionner et participer aux actions de formation en fonction des besoins de | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir élaborer, de façon responsable, le plan individuel de formation. - Savoir identifier, de façon objective, les domaines |

| | |
|---|---|
| formation spécifique | professionnels à améliorer - Savoir participer aux actions de formation initiées par l'employeur dans l'objectif de reconnaissance des capacités professionnelles. |
| C2.2 Appliquer les connaissances acquises | - Savoir appliquer les connaissances acquises au cours de la formation afin d'accroître l'efficacité et la qualité des services aux bénéficiaires |

| N° | Compétences | Description |
|-----|-------------|---|
| E 3 | C2.1, C2.2 | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : Rédige un rapport personnel d'autoanalyse sur la base d'une analyse SWOT. • Durée : 1h • Conditions de réalisation : salle d'examen • Temps de préparation : - • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : Ecrit • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale : 5. A la notation on suit l'esprit d'observation dans l'autoévaluation du propre niveau de formation professionnelle • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : ... de niveau 2 |
| E 4 | C2.1, C2.2 | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : À partir de l'analyse des points forts et des points faibles, rédige un plan de développement personnel, en indiquant l'impact sur le bénéficiaire et sur sa propre carrière. • Durée : 1h • Conditions de réalisation : salle d'examen • Temps de préparation : - • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : Ecrit • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale : 5. A la notation on suit : <ul style="list-style-type: none"> - L'esprit d'observation dans l'autoévaluation du propre niveau de formation professionnelle - Persévérance et logique dans la formation continue - Réalisme et exigence dans l'évaluation des besoins de formation, - Capacité d'adaptation des connaissances aux particularités de vie du bénéficiaire, - Jugement et clarté dans le choix de la formation, - Esprit pratique et auto exigence dans la mise en œuvre des connaissances acquises, • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : 0,5 crédit |

3.3. La grille UC N°3 : Travailler en équipe

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|---|--|
| C3.1 : Coopérer avec les membres de l'équipe et faciliter les échanges d'informations | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir collaborer, de façon permanente, avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire. - Etre capable de solliciter l'appui des membres de l'équipe en fonction des situations particulières - Etre capable de travailler avec les membres de l'équipe en faisant preuve d'objectivité et de réceptivité - Savoir informer l'équipe sur toute modification de la situation du bénéficiaire. - Savoir transmettre des données en un temps optimal. - Savoir tenir compte et respecter des recommandations des spécialistes. - Savoir appliquer les techniques et les procédures recommandées. |
| C3.2 : S'impliquer dans la détermination des objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs sont établis avec les autres membres de l'équipe en fonction des caractéristiques du bénéficiaire. - Les objectifs sont clairement établis, pouvant être identifiés les résultats attendus et les délais de réalisation. - Les objectifs sont promptement établis, juste après l'étude détaillée de la situation du bénéficiaire. |

| N° | Compétences | Description |
|----|-------------|---|
| E5 | C3.1, C3.2 | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : A partir d'une situation concrète proposée par la commission d'examen (formulaire inclus ou annexé au formulaire d'examen), le candidat est sollicité à proposer une équipe interdisciplinaire, en indiquant les rôles et les responsabilités de chaque membre, le plan et les objectifs des rencontres • Conditions de réalisation : Salle d'examen. • Temps de préparation : 1h • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : Ecrite. • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale : 5. • A l'évaluation, sera noté : <ul style="list-style-type: none"> ○ la connaissance des rôles, des responsabilités et des limites d'action de chaque membre de l'équipe. ○ L'habilité de coopérer avec l'équipe pluridisciplinaire. ○ La capacité de relationner avec les membres de l'équipe dans la formulation, en commun, des |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>objectifs, des activités, des méthodes et des délais de réalisation;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La capacité d'établir le plan des réunions en fonction des particularités du cas et du programme des professionnels; • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : 1 crédit |
|--|--|--|

3.4. La grille UC N°4 : Former les habitudes de vie

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|---|--|
| C4.1 : Assurer les conditions minimales d'une existence décente. | <ul style="list-style-type: none"> - Etre en mesure de proposer à l'enfant, un espace individualisé. - Savoir mettre en place cadre sécurisé, fonctionnel et esthétique. - Savoir maintenir un cadre de vie propre et adéquat aux particularités du bénéficiaire. |
| C4.2 : Assurer le développement des habitudes d'hygiène personnelle. | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir repérer la présence ou l'absence des habitudes d'hygiène personnelle de l'enfant. - Savoir accompagner l'enfant dans le développement d'habitudes d'hygiène personnelle. |
| C4.3 : Accompagner l'enfant dans l'apprentissage éducatif (des principes, des normes et des valeurs de la société). | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir expliquer à l'enfant, en fonction de son âge, la signification des principes, des normes et des valeurs sociales; - Savoir soutenir l'enfant dans l'acquisition de ces valeurs (le respect et l'application de celles-ci) |
| C4.4 : Soutenir le bénéficiaire dans le développement des aptitudes et des habitudes nécessaires à la vie d'adulte (langage adéquat). | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier les aptitudes et les habitudes du bénéficiaire; - Etre en mesure de stimuler la formation des habitudes et des aptitudes du bénéficiaire; - Savoir identifier les capacités de verbalisation du bénéficiaire et l'aider dans cette acquisition |

| N° | Compétences | Description |
|----|------------------------|--|
| E6 | C4.1, C4.2, C4.3, C4.4 | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : À partir d'une situation concrète proposée par la commission d'examen, on demande au candidat un application ou un jeu de rôle. • Durée : 1h • Conditions de réalisation : Espace adéquat aux situations évaluées, de type « maison de l'assistant |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>maternel », mannequin, matériaux spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de préparation : 1h • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques) : Pratique • Système de notation (chiffré, littéral) : ... • A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ La capacité d'évaluer correctement les performances du bénéficiaire ○ La capacité de réaliser correctement les soins corporels du bénéficiaire ○ Le respect des normes d'hygiène et sanitaires. ○ La capacité de stimuler le bénéficiaire pour l'assimilation des habitudes pour une vie indépendante. • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : 1 crédit |
|--|--|--|

3.5. La grille UC N° 5: Surveiller l'état de santé du bénéficiaire

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|---|--|
| C5.1 : Identifier et surveiller l'état de santé du bénéficiaire | - Savoir observer et rendre compte de l'état de santé de l'enfant - Etre en mesure d'accompagner l'enfant aux contrôles médicaux périodiques |
| C5.2 : Appliquer des procédures d'intervention dans les états critiques | - Savoir agir rapidement en vue du transport du bénéficiaire dans un hôpital d'urgence, si son état est très grave. - Etre en mesure d'administrer des médicaments avec le respect rigoureux des ordonnances médicales. |

| N° | Compétences | Description |
|----|-------------|--|
| E7 | C5.1, C5.2 | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : À partir d'une situation concrète proposée par la commission d'examen (formulaire inclus ou annexé au formulaire d'examen), on demande au candidat une application ou un jeu de rôle. • Durée : 1h • Conditions de réalisation : Espace adéquat aux situations évaluées, de type « maison de l'assistant maternel », mannequin, matériaux spécifiques • Temps de préparation : 1h • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : Epreuve pratique • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale nécessaire: 5. • A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ La capacité de faire face à des situations imprévues ; |

| | | |
|--|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ○ La capacité de comparer l'état de normalité avec l'état modifié ; ○ La capacité de prendre des décisions optimales dans des situations de crise/limite, ○ La promptitude, la rapidité et la fermeté dans la sollicitation de l'aide pour le bénéficiaire, ○ La poursuite consciencieuse et permanente des fonctions vitales. <ul style="list-style-type: none"> ● Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation ● ECVET : 0.5 crédit |
|--|--|---|

3.6. La grille UC N° 6: Poursuivre le respect des droits des bénéficiaires

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|--|---|
| C6.1 : Recueillir de renseignements concernant le respect des droits du bénéficiaire et intervenir dans le cas de violation des droits de l'enfant | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir s'informer au sujet des droits de l'enfant. - Savoir se tenir informer de façon régulière auprès du système de protection spéciale au sujet des droits de l'enfant - Savoir agir selon la règle du respect de la confidentialité |
| C6.2 : Poursuivre le respect des droits du bénéficiaire | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les situations de violation des droits de l'enfant. - Etre en mesure d'assister l'enfant jusqu'à l'assurance des droits prévus par la loi. |
| | |

| N° | Compétences | Description |
|----|-------------|---|
| E8 | C6.1, C6.2 | <ul style="list-style-type: none"> ● Libellé de l'épreuve : À partir d'une situation concrète proposée par la commission d'examen (formulaire inclus ou annexé au formulaire d'examen), on demande au candidat d'indiquer les droits violés, les conséquences de leur violation, les procédures correctes (alternatives légalement acceptables à la situation qui a conduit à la violation des droits). ● Durée : 30 minutes ● Conditions de réalisation : salle d'examen. ● Temps de préparation : 15 minutes ● Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : orale ● Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale nécessaire: 5. ● A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ la promptitude de l'identification de la violation des droits. ○ la connaissance des droits, des libertés fondamentales et des responsabilités du |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>bénéficiaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : 1 crédit |
|--|--|---|

3.7. La grille UC N° 7: Intégrer l'enfant dans la famille de l'assistant maternel

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|--|--|
| C7.1 : Identifier les modalités d'intégration | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier les modalités d'intégration dans la famille, en fonction des particularités du bénéficiaire et de la famille de l'assistant maternel. - Savoir rendre compte de ces modalités d'intégration dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire. |
| C7.2 : Assurer un traitement non discriminatoire par rapport aux autres membres de la famille | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir proposer à l'enfant le temps nécessaire à son adaptation dans la famille. - Etre capable de proposer à l'enfant un cadre de vie identique à celui des autres membres de la famille |
| C7.3 : Identifier les situations / les causes qui peuvent affecter l'intégration de l'enfant dans la famille de l'assistant maternel | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier, en fonction de la situation familiale, les causes qui peuvent affecter l'intégration de l'enfant - Savoir trouver des solutions pour résoudre la situation de crise. |

| N° | Compétences | Description |
|----|------------------|---|
| E9 | C7.1, C7.2, C7.3 | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : À partir d'une situation concrète proposée par la commission d'examen (formulaire inclus ou annexé au formulaire d'examen), on demande au candidat de réaliser un plan d'action qui vise le bénéficiaire et la famille de l'assistant maternel. • Durée : 2h • Conditions de réalisation : salle d'examen. • Temps de préparation : 30 minutes • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : Ecrite • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale nécessaire: 5. • A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ la capacité d'identifier et d'analyser de manière adéquate les caractéristiques de l'enfant et de les associer avec les plus correspondantes modalités d'intégration; ○ l'interprétation des causes de certains comportements de l'enfant et de la famille, en poursuivant la réalisation de l'intégration et du |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>contrecarre de leurs effets négatifs;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la capacité de transmettre efficacement des informations dans le cadre de la famille pour toute la période de l'adaptation de l'enfant dans la famille ; ○ la capacité d'identifier et d'interpréter les points critiques du cas pour une solution efficace du cas ; ○ la capacité de sélectionner les solutions adéquates pour dépasser une possible situation de crise; ○ la capacité de s'orienter tant vers des solutions gouvernementales que vers des solutions offertes par des organisations non gouvernementales en fonction de leur domaine d'activité. <ul style="list-style-type: none"> • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : 2 crédits |
|--|--|---|

3.8. La grille UC N° 8: Intégrer l'enfant dans la vie sociale

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|--|---|
| C8.1 : Identifier les modalités d'intégration dans la vie sociale | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier les modalités d'intégration sociale en fonction des particularités de l'enfant. - Savoir faire part de ces modalités d'intégration sociale et échanger dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire. |
| C8.2 : Participer aux activités liées à l'intégration de l'enfant dans la vie sociale | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir assurer un appui nécessaire pour l'intégration dans la vie sociale et dans communauté. - savoir soutenir la participation active de l'enfant à la vie sociale. - Savoir respecter les décisions de l'enfant concernant l'utilisation de son temps libre. |
| C8.3 : Soutenir le maintien des relations de l'enfant avec les amis et de stimuler le développement de nouvelles relations | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir contribuer au maintien des relations antérieures de l'enfant, si elles sont dans son intérêt. - Savoir développer de nouvelles relations pour l'enfant. |
| C8.4 : Demander l'appui dans la résolution des situations d'inadaptation de l'enfant à la vie sociale | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier les situations d'inadaptation - Savoir demander de l'appui aux membres de l'équipe pluridisciplinaire. - Savoir respecter et appliquer les solutions et les recommandations prises d'un commun accord avec l'équipe pluridisciplinaire. |

| N° | Compétences | Description |
|-----|------------------------|--|
| E10 | C8.1, C8.2, C8.3, C8.4 | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : À partir d'une situation concrète proposée par la commission d'examen (formulaire inclus ou annexé au formulaire d'examen), on demande au candidat de réaliser un plan d'action qui vise l'intégration de l'enfant |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>dans la société.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 2h • Conditions de réalisation : salle d'examen. • Temps de préparation : - • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : Ecrite • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale nécessaire: 5. • A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ la capacité d'identifier et d'analyser de manière adéquate les caractéristiques de l'enfant et de les associer avec les plus correspondantes modalités d'intégration dans la société; ○ l'interprétation des causes de certains comportements négatifs de l'enfant dans la société et leur contrecarre; ○ la capacité d'identifier et d'interpréter les points critiques du cas pour une solution efficace du cas ; ○ la capacité d'identifier les solutions adéquates pour dépasser une possible situation de crise; ○ la capacité d'identifier des modalités diverses par lesquelles l'enfant soit aidé à s'intégrer dans la communauté. • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : 2 crédits |
|--|--|---|

3.9. La grille UC N° 9: Assister l'enfant dans le développement éducatif

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|--|---|
| C9.1 : Identifier les besoins éducatifs de l'enfant | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier les besoins éducatifs de l'enfant en fonction de ces particularités - Savoir discuter, dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire, des ces besoins. |
| C9.2 : Assurer la participation de l'enfant à une forme d'enseignement et assurer un milieu adéquat pour la promotion de l'éducation | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir solliciter une évaluation de l'enfant en vue de son intégration dans le système d'enseignement (conformément aux dispositions légales). - Savoir présenter de façon professionnelle, les informations concernant les compétences et les performances de l'enfant, aux spécialistes impliqués dans l'évaluation complexe. - Etre capable de proposer à l'enfant, un espace adéquat pour effectuer les devoirs, en respectant les normes d'hygiène. - Etre en mesure de participer à la surveillance de la préparation des devoirs, |

aux réunions des parents et à d'autres activités scolaires.

| N° | Compétences | Description |
|-----|-------------|---|
| E11 | C9.1, C9.2 | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : À partir d'une situation concrète proposée par la commission d'examen (formulaire inclus ou annexé au formulaire d'examen), on demande au candidat de réaliser un plan d'action qui vise la réussite scolaire de l'enfant. • Durée : 2h • Conditions de réalisation : salle d'examen. • Temps de préparation : - • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : Ecrite • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale nécessaire: 5. • A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ la capacité d'identifier les besoins éducationnels de l'enfant; ○ la capacité de motiver l'enfant pour son intégration dans le système éducationnel, ○ la capacité d'identifier les solutions adéquates pour dépasser des possibles situations de crise; ○ la capacité d'établir des relations efficaces avec l'établissement scolaire ○ la capacité de demander l'appui de l'équipe pluridisciplinaire dans des situations de crise • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : 2 crédits |

3.10. La grille UC N° 10: Communiquer avec l'enfant

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|--|--|
| C10.1 : Identifier et utiliser une forme de communication adéquate à l'âge du bénéficiaire | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier, en fonction du stade de développement de l'enfant, des habiletés de communication verbale et non verbale - Savoir adapter le langage utilisé dans la communication, au niveau de développement de l'enfant et son niveau socio-éducatif - Savoir respecter, dans l'utilisation de langage et dans la mesure du possible, le spécificité du milieu d'où provient l'enfant. |
| C10.2 : Identifier les déficiences de communication et y remédier | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir utiliser des modalités diverses de stimulation de l'enfant pour identifier de ses éventuelles déficiences de communication. - Savoir inclure à sa propre observation, les |

| | |
|--|---|
| | <p>éléments apportés par les membres de l'équipe de spécialistes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir intégrer les solutions de correction des déficiences dans le processus de communication avec l'enfant. |
|--|---|

| N° | Compétences | Description |
|-----|--------------|--|
| E12 | C10.1, C10.2 | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : À partir d'une situation concrète proposée par la commission d'examen (formulaire inclus ou annexé au formulaire d'examen), on demande au candidat une application ou un jeu de rôle. • Durée : 1h • Conditions de réalisation : Espace adéquat aux situations évaluées, « le partenaire » pour le jeu de rôle, matériaux spécifiques • Temps de préparation : 1/2 heure • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : Pratique • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale nécessaire: 5. • A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ l'habileté de communiquer efficacement avec l'enfant, en respectant ses particularités ; ○ la capacité de créer des situations où l'enfant puisse s'exprimer ou puisse dépasser les déficiences de communication ; ○ l'habileté de décoder correctement l'information transmise par l'enfant ; ○ l'habileté d'utiliser des techniques et des méthodes variées pour communiquer avec l'enfant ; ○ la capacité de distinguer les graves déficiences de communication et de demander l'appui pour les dépasser. • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : 1 crédit |

3.11. La grille UC N° 11: Gérer les actes et les papiers concernant l'enfant

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|--|---|
| C11.1 : Participer à l'élaboration des actes et des papiers concernant l'enfant (élaboration de papiers et des rapports) | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir collaborer avec les autres membres de l'équipe à l'élaboration des actes et des papiers de l'enfant. - Etre capable de fournir les informations complètes et pertinentes concernant l'enfant, en fonction de la spécificité de chaque enfant (mise en évidence des particularités |

| | |
|--|---|
| | <p>de situation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de saisir le responsable de cas de l'enfant, en ce qui concerne toute situation qui impose des modifications ou des compléments à apporter aux papiers de l'enfant. - Savoir inclure dans les rapports demandés, des informations réelles et complètes en respectant les exigences de l'employeur. (utilisation de langage adapté) |
| C11.2 : Classer les dossiers et garder les papiers concernant l'enfant | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir classer et ranger les papiers de l'enfant dans le cadre de la confidentialité des informations prévues par la loi. - Savoir proposer l'accès aux papiers à l'enfant (par exemple, la livre de la vie de l'enfant) - Etre vigilant à la période de validité des papiers gardés et prendre les mesures nécessaires pour leur renouvellement. |

| N° | Compétences | Description |
|-----|--------------|---|
| E13 | C11.1, C11.2 | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : À partir d'un dossier individuel concret mais hypothétique proposé par la commission d'examen (formulaire inclus ou annexé au formulaire d'examen), on demande au candidat une analyse et la présentation du cas. • Durée : 1h • Conditions de réalisation : Espace adéquat aux situations évaluées, matériaux spécifiques • Temps de préparation : 1h • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : Pratique • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale nécessaire: 5. • A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ la capacité de surprendre les aspects spécifiques, essentiels du cas ; ○ la capacité de structurer et de synthétiser les informations ; ○ la capacité de réaliser les papiers concernant l'enfant, en surprenant les étapes de son évolution et, le cas échéant, d'impliquer directement l'enfant dans ce processus ; ○ la capacité de présenter le cas avec des détails suffisants. • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : 0,5 crédit |

3.12. La grille UC N° 12: Assurer l'intégrité de l'enfant

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|---|---|
| C12.1 : Identifier les situations de risque | - Savoir identifier les situations à risque en tenant compte des particularités de chaque enfant. (l'identification des situations de risque liées à la demeure de l'assistant maternel se réalise avec l'aide de l'assistant social de l'enfant, avant le déménagement de l'enfant alors que l'identification des autres situations de risque se réalise en permanence et vise tant l'intégrité physique de l'enfant que le développement psychique et émotionnel correspondant). |
| C12.2 : Etablir les causes qui portent à des situations de risque et proposer des solutions | - Savoir analyser les informations détenues en ce qui concerne la situation de l'enfant, la législation en vigueur, ainsi que le contexte socio-économique roumain afin de définir des causes possibles de situations à risque - Savoir faire part des causes majeures qui portent à des situations à risque, au responsable de cas et les analyser avec ce dernier - Savoir identifier, en temps utile, les solutions possibles pour résoudre et/ou éviter les situations à risque |

| N° | Compétences | Description |
|-----|--------------|--|
| E14 | C12.1, C12.2 | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : À partir d'une situation concrète proposée par la commission d'examen (formulaire inclus ou annexé au formulaire d'examen), on demande au candidat une analyse. • Durée : 2h • Conditions de réalisation : salle d'examen • Temps de préparation : 1h • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques) : Ecrite • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale nécessaire: 5. • A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ la capacité de distinguer entre les actions/les informations qui contribuent à l'intégration de l'enfant dans le nouveau milieu et celles qui présentent un risque pour l'enfant ; ○ la capacité d'évaluer concrètement les situations de risque et de les contrecarrer ; |

| | | |
|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ○ la capacité de distinguer les situations de risque majeur et de demander l'appui pour les dépasser/éviter. • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : 1 crédit |
|--|--|--|

3.13. La grille UC N° 13: Assurer une relation harmonieuse avec la famille naturelle ou avec une autre personne/famille

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

| Compétences | Indicateurs de compétences |
|--|---|
| C13.1 : Analyser les données concernant la famille naturelle ou, selon le cas, une autre famille/personne | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir analyser les données, de façon objective, en collaboration avec les responsables de cas de l'enfant (en soulignant les particularités liées à la relation enfant/famille naturelle ou autre personne) - Savoir analyser, du point de vue légal, les caractéristiques des relations entre enfant/famille naturelle ou autre personne |
| C13.2 : Participer à l'identification des actions nécessaires pour le maintien des relations avec la famille naturelle ou, selon le cas, avec une autre famille/personne | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir collaborer avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire à l'identification des actions nécessaires. - Etre capable de fournir, en temps utile, des informations complètes et correctes concernant les relations de l'enfant avec la famille naturelle ou avec une autre personne. - Savoir apporter des propositions qui visent les modalités de maintien des relations avec la famille naturelle ou avec une autre personne. |
| C13.3 : Suivre et soutenir le maintien des relations harmonieuses avec la famille naturelle ou, selon le cas, avec une autre famille/personne. | <ul style="list-style-type: none"> - Savoir mettre en application, conformément aux documents, les actions identifiées avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire. - Etre capable de solliciter d'urgence, le responsable de cas de l'enfant, en ce qui concerne tout problème apparu dans le déroulement de ce processus. |

| N° | Compétences | Description |
|-----|---------------------|---|
| E15 | C13.1, C13.2, C13.3 | <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : À partir d'une situation concrète proposée par la commission d'examen (formulaire inclus ou annexé au formulaire d'examen), on demande au candidat une application ou un jeu de rôle. • Durée : 1h • Conditions de réalisation : « partenaires » dans le jeu de |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>rôle, matériaux spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de préparation : 1h • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques) : Pratique • Système de notation (chiffré, littéral) : Note de 1-10. Note minimale nécessaire: 5. • A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ la capacité d'obtenir et de transmettre des informations correctes concernant la relation enfant-famille ; ○ la capacité d'offrir des solutions/conseils et/ou d'intervenir en manière adéquate aux problèmes apparus ; ○ la capacité de communiquer dans un langage accessible à l'interlocuteur ○ l'évaluation correcte de l'évolution de la relation enfant-famille • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation • ECVET : 0,5 crédit |
|--|--|--|



La validation des unités certificatives

en Roumanie

4.1. Le jury de l'évaluation certificative (la composition du jury, l'homologation du jury, le fonctionnement du jury).

L'examen pour l'évaluation certificative est soutenu devant un jury d'examen composé de trois personnes, dont, conformément aux dispositions de l'art. 29, paragraphe 2), de l'Ordonnance du Gouvernement no. 129/2000, 2/3 sont spécialistes au dehors du centre de formation professionnelle et 1/3 représente le centre de formation professionnelle qui a organisé le programme de formation professionnelle. A l'examen peuvent aussi assister, comme observateurs, les représentants des agents économiques qui ont eu des employés inscrits dans le programme.

Pour l'organisation de l'examen de fin d'études, le centre de formation professionnelle doit accomplir les obligations suivantes :

- met à la disposition du jury d'examen la liste des personnes inscrites à l'examen de fin d'études et les documents qui attestent le parcours du programme de la part de celles-ci.
- prépare minimum cinq variantes de sujets pour chacune des épreuves de l'examen de fin d'études, couvrant intégralement le contenu du programme, conformément à la méthodologie du programme de formation professionnelle.
- prépare et met à la disposition du jury d'examen la documentation technique, les salles, les appareils, les instruments, les outils, les dispositifs, les matériaux nécessaires au déroulement des épreuves d'examen, dans des conditions appropriées.

En même temps, le centre de formation nomme une personne qui ne fait pas partie du jury d'examen pour assurer les travaux de secrétariat de l'examen.

Le jury d'examen est nommé par la commission d'autorisation locale, le représentant dans le territoire de CNFPA.

Les épreuves de l'examen sont établies par le centre de formation. D'habitude, l'examen consiste dans une épreuve théorique, qui implique une épreuve écrite/un examen oral et une épreuve pratique. L'épreuve pratique pour les programmes de qualification suppose l'exécution d'un travail de spécialité, suivi d'une présentation et d'une argumentation des opérations effectuées. Le travail se présente devant le jury d'examen et se déroule dans des conditions les plus proches possible des conditions réelles de travail, d'habitude dans les mêmes espaces où a été déroulée la formation pratique. La présentation et l'argumentation de l'épreuve pratique ne peuvent pas dépasser 20 minutes.

La note finale s'établit comme moyenne arithmétique des notes données dans la fiche de notation par les deux membres du jury d'examen, excepté le président, et elle est enregistrée dans le catalogue d'examen. La note minimum de promotion de l'épreuve pratique est 6 (six). La note à l'épreuve pratique ne peut pas être contestée.

L'épreuve écrite dure maximum 2 heures et a à la base la thématique parcourue dans le cadre du programme de formation. Le sujet peut contenir plusieurs points/sous-points ou plusieurs questions à choix multiples. Le jury d'examen assure la confidentialité du sujet jusqu'à sa communication aux participants à l'examen de fin d'études.

Les certificats de qualification professionnelle ou de fin d'études avec reconnaissance nationale sont délivrés accompagnés par une annexe dénommée « Supplément descriptif du certificat », où sont précisées les compétences professionnelles acquises.

Les modèles des certificats de qualification, ainsi que du supplément descriptif du certificat sont prévus dans les Normes méthodologiques d'application des dispositions de l'Ordonnance du Gouvernement no. 129/2000, republiée, approuvées par l'Arrêté du Gouvernement no. 522/2003.

La validité de ces certificats est pour une période indéterminée; une fois obtenus, il n'est plus nécessaire de soutenir d'autres examens de vérification du niveau des compétences.

D2. Les règles du verdict.

Les examens théoriques et pratiques se déroulent d'après les curriculums nationaux qui respectent les programmes nationaux d'évaluation, élaborés selon les exigences éducatives par métiers pour l'acquisition d'une qualification.

Chaque évaluateur propose des notes entières a partie de 1 (la moindre) et 10 (le maximum). La moyenne pour promouvoir est 5.



Certification AF et CEC

5.1. Positionnement de l'assistant familial dans le CEC

Par rapport aux 8 niveaux du cadre européen des Certifications (CEC), la certification d'assistant familial est placée sur le niveau 2.

5.2. Positionnement de l'AF au regard du Cadre national

Au regard du cadre national des qualifications en Roumanie, la qualification d'assistant familial est placée sur le niveau 1, auquel correspond 360h de formation.

E3. Attribution des crédits ECVET

Pour les 13 UC, il correspond 13,5 crédits ECVET. Pour un module on peut accorder entre 0,5 et 2 crédits.

Les critères d'attribution des crédits dans le cadre de la qualification ont été considérés les suivants :

- Importance relative des résultats de la formation à la base de l'unité ;
- Complexité et importance des résultats éducatifs dans l'unité ;
- Efforts nécessaires de la part de l'apprenant pour l'acquisition des savoirs, des compétences et des capacités, inclus dans l'unité ;
- Le nombre d'heures de formation allouées.



3EME PARTIE

**L'OFFRE DE
FORMATION
MODULAIRE**



Démarche employée pour construire

l'offre modulaire de formation :

1.1. Rôle des différents partenaires du groupe d'appui

L'élaboration du présent document a été réalisée par la collaboration et la consultation de plusieurs organisations et/ou personnes:

- L'Université "Al. I. Cuza" de Iasi a été représentée dans l'élaboration du présent document par le maître de conférences dr. Contiu SOITU,
- La Direction Générale d'Assistance Sociale et de Protection de l'Enfant (DGASPC) de Iasi a été représentée dans l'élaboration du présent document par le Directeur exécutif – ing. Florin ION, le Directeur Exécutif adjoint dans l'assistance sociale pour l'enfant et la famille – juriste Niculina KARACSONY, Angelina ENACHE – coordinateur Centre de ressources et de conseil pour les assistants maternels professionnels et autres.
- L'Association PARTENER-le Groupement d'Initiative pour le Développement Local de Iasi a été représentée dans l'élaboration du présent document par Catalin ILASCU, formateur et consultant en formation professionnelle et Alina CIORNEI, conseillère en formation continue
- Des consultations ponctuelles ont eu lieu aussi avec les représentants d'autres directions départementales d'assistance sociale et de protection de l'enfant, d'autres structures de formation ou de certification de la formation (le Conseil National de Formation Professionnelle des Adultes) et association professionnelle (Collège national des Assistants Sociaux).

1.2. Tableau des acteurs impliqués dans la construction de l'offre modulaire :

Les formateurs ayant participé à la construction de l'offre modulaire :

| Nom prénom | Fonction | Etablissement |
|-----------------|---|---|
| Contiu SOITU | Conf. Dr. | Université AL.I.Cuza |
| Adrian NETEDU | Conf. Dr. | Université AL.I.Cuza |
| Daniela SOITU | Conf. Dr. | Université AL.I.Cuza |
| Camelia MORARIU | Asist. Drd. | Université AL.I.Cuza |
| Mihaela RADOI | Lect. Drd | Université AL.I.Cuza |
| Catalin ILASCU | Consultant en formation professionnelle | As. PARTENER GIDL |
| Alina CIORNEI | Conseillère pour la formation continue | As. PARTENER GIDL |
| Angelina ENACHE | Formateur | Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Iasi |

Les professionnels ayant participé à la construction de l'offre modulaire :

| Nom prénom | Fonction | Etablissement |
|--------------------|--|---|
| Niculina KARACSONY | Directeur général adjoint et juriste | Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant lasi |
| Angelina ENACHE | Psychologue et coordonnateur du centre de conseil pour les assistants maternels | Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant lasi |
| Liliana MIHALCEA | Assistant social et Coordinateur du Service de coordination de l'activité des assistants maternels | Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant lasi |

1.3. Institutions auprès desquelles des données ont été collectées:

Les institutions auprès desquelles des données ont été collectées sont les suivantes :

- Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant lasi (Services publics d'assistance sociale),
- Service public Local d'Assistance Sociale Botosani (Services publics d'assistance sociale),
- Direction d'Assistance Communautaire lasi (Services publics d'assistance sociale),
- Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Vaslui (Services publics d'assistance sociale),
- Collège National des Assistants Sociaux Roumanie (Organisation professionnelle nationale),
- Université «Al.I.Cuza» Iasi (université)
- Université Baia Mare (université),
- Association PARTENER – le Groupement d'Initiative pour le Développement Local de lasi (ONG avec activité/expertise dans le domaine social),
- Caritas Roumanie (ONG avec activité/expertise dans le domaine social)
- Centre National pour la Formation Professionnelle des Adultes (CNFPA) (Agence nationale pour la réglementation de la formation continue).

1.4. Le calendrier de travail

Calendrier des réunions de travail internationales relatives à l'offre modulaire:

Le calendrier des réunions de travail transnationales et qui ont eu lieu en Roumanie pour l'élaboration du présent document est présenté dans le tableau suivant :

| Nature du regroupement | Lieu | Dates | Objet |
|-------------------------------|--------------------------|--------------|---|
| Réunion transnationale | Bourgoin Jallieu, France | 3-5 mai 2010 | Présentation et formation a la méthodologie de l'elaboration du RM et du RF. Modifications de |

| | | | |
|--------------------|--------------------|-----------------|---|
| | | | budget du projet. |
| Comite de pilotage | Sofia, Bulgarie | 28-29 juin 2010 | Présentation des Etats des lieux et des diagnostics des besoins de professionnalisation. Etude des conditions de transférabilité. Présentation des référentiels métiers. Présentation du site web. Guide du transfert - Glossaire - Codification du référentiel de certification du titre français. Plan de valorisation des résultats. Aspects financiers. Rapport d'avancement. Calendrier des activités. Travail sur les référentiels formation. |

Calendrier des réunions de travail relatives à l'offre modulaire en Roumanie:

| NO. CRT. | OBJET | LIEU | DATE |
|----------|--|------|----------------------|
| 1 | Réunion pour préparer et repartir les rôles a l'intérieur de l'équipe des partenaires roumains pour la mise en forme dans la grille du projet AFUE de l'offre modulaire pour l'assistant maternel en Roumanie présentée a la réunion de Bourgoin Jailleu | Iasi | 8-9 juin 2010 |
| 2 | Rédaction de l'offre modulaire pour la formation des professionnels de l'accueil familial en Roumanie | Iasi | 24 sept-29 nov. 2010 |
| 3 | Revision et adaptation du document suite aux differentes remarques et evaluations de la part des partenaires tout au long du projet | | Mars-septembre 2011 |



Mode opératoire de construction de

l'offre modulaire :

2.1. Détermination des modules

L'offre modulaire pour la certification d'assistant familial est composé de 13 modules auxquels en Roumanie correspondent 360 h de formation. Les 13 modules sont les suivants :

- M 1.1 : Planifier sa propre activité
- M 2.1 : Développer les connaissances et les aptitudes
- M 3.1 : Travailler en équipe
- M 4.1 : Former les habitudes de vie
- M 5.1 : Surveillance de l'état de santé du bénéficiaire
- M 6.1 : Poursuivre le respect des droits des bénéficiaires
- M 7.1 : Intégrer l'enfant dans la famille de l'assistant maternel
- M 8.1 : Intégrer l'enfant dans la vie sociale
- M 9.1 : Assister l'enfant dans le développement éducatif
- M 10.1 : Communiquer avec l'enfant
- M 11.1 : Gérer les actes et les papiers concernant l'enfant
- M 12.1 : Assurer l'intégrité de l'enfant
- M 13.1 : Assurer une relation harmonieuse avec la famille naturelle ou avec une autre personne/famille

Comme l'indique l'analyse comparative des UC et des UF, à une unité de compétence (UC) lui correspond une unité de formation qui prend en général le même titre. Cette correspondance permet une meilleure gestion des situations dans lesquelles les compétences sont développées par le biais d'un programme de formation qui n'est pas compacte (de 2-3 mois) mais par l'accumulation des crédits sur le long une durée plus longue.

2.2. Détermination des modules de l'offre modulaire de formation pour la Roumanie

L'offre modulaire en Roumanie est la suivante :

| UF1 | | | | |
|------------|-----|-------------|---|------------------|
| RM | UC | Code module | Libellé du module | Durée (heures) |
| A1. A4. | UC1 | M1.1 | Planifier sa propre activité | 30h (10t+20p) |
| UF2 | | | | |
| RM | | Code module | Libellé du module | Durée |
| A6. | UC6 | M2.1 | Développer les connaissances et les aptitudes | 30h (10t+20p) |

| UF3 | | | | |
|------|-----|-------------|---|------------------|
| RM | | Code module | Libellé du module | Durée |
| A5. | UC5 | M3.1 | Travailler en équipe | 15h (5t+10p) |
| UF4 | | | | |
| RM | | Code module | Libellé du module | Durée |
| A3. | UC3 | M4.1 | Former les habitudes de vie | 30h (10t+20p) |
| UF5 | | | | |
| RM | | Code module | Libellé du module | Durée |
| A1. | UC1 | M5.1 | Surveillance de l'état de santé du bénéficiaire | 30h (10t+20p) |
| UF6 | | | | |
| RM | | Code module | Libellé du module | Durée |
| A5. | UC6 | M6.1 | Poursuivre le respect des droits des bénéficiaires | 30h (10t+20p) |
| UF7 | | | | |
| RM | | Code module | Libellé du module | Durée |
| A2. | UC2 | M7.1 | Intégrer l'enfant dans la famille de l'assistant maternel | 30h (10t+20p) |
| UF8 | | | | |
| RM | | Code module | Libellé du module | Durée |
| A4. | UC4 | M8.1 | Intégrer l'enfant dans la vie sociale | 30h (10t+20p) |
| UF9 | | | | |
| RM | | Code module | Libellé du module | Durée |
| A3. | UC3 | M9.1 | Assister l'enfant dans le développement éducatif | 30h (10t+20p) |
| UF10 | | | | |
| RM | | Code module | Libellé du module | Durée |
| A5. | UC5 | M10.1 | Communiquer avec l'enfant | 30h (10t+20p) |
| UF11 | | | | |
| RM | | Code module | Libellé du module | Durée |
| A5. | UC5 | M11.1 | Gérer les actes et les papiers concernant l'enfant | 15h (5t+10p) |
| UF12 | | | | |
| RM | | Code module | Libellé du module | Durée |
| A5. | UC5 | M12.1 | Assurer l'intégrité de l'enfant | 30h (10t+20p) |
| UF13 | | | | |
| RM | | Code | Libellé du module | Durée |

| | | module | | |
|-----------------------|-----|--------|--|---------------------|
| A4. | UC4 | M13.1 | Assurer une relation harmonieuse avec la famille naturelle ou avec une autre personne/famille | 30h (10t+20p) |
| Durée totale : | | | | 360h (120t+240p) |

t=Theorie ; p=Pratique

2.3. Grille de présentation du module.

| Code du module : M1.1 | Libellé du module : Planifier sa propre activité |
|---------------------------------|---|
| Objectifs du module | <p>A l'issu du module, sont visées :</p> <p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions de base de psychologie de l'enfant et de puériculture • Notions élémentaires d'assistance médicale • Notions de management organisationnel • Notions de management du temps • Notions de législation • Management de cas <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • De communication verbale et non verbale; • D'estimation des délais; • D'analyse et de synthèse. • D'évaluation objective des priorités <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réceptivité; • Persévérance |
| Contenu | <ol style="list-style-type: none"> 1. Psychologie de l'enfant: <ol style="list-style-type: none"> a. Spécificités psychologiques des âges de l'enfance <ul style="list-style-type: none"> • 0-1 an • 1-3 ans • 3-6/7 ans • 6/7-10/11 ans • 10/11-14ans 2. Eléments d'hygiène et de santé: <ol style="list-style-type: none"> a. Identification des situations qui imposent l'isolement, la quarantaine, l'assistance médicale spécialisée. b. Apprentissage des habitudes d'hygiène à partir de démonstrations et de pratiques. c. Connaissance des signes somato-psychiques de souffrance majeure. |

| | |
|-------------------------------|--|
| | <p>3. Documents officiels pris en considération à la planification de l'activité (but, rôle, mode d'utilisation):</p> <p>a) La décision de placement</p> <p>b) Le rapport d'évaluation des problèmes</p> <p>c) Le plan individualisé de protection</p> <p>d) La proposition d'orientation scolaire</p> <p>e) La fiche du poste / Le contrat de travail – ces documents établissent les attributions</p> <p>f) Les responsabilités et les devoirs de l'assistant maternel</p> <p>g) La décision de protection / Le certificat d'encadrement dans le grade de handicap</p> <p>h) La fiche médicale</p> |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités pédagogiques | Apports théoriques, Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 30 Heures |
| Evaluation | (e) : E1,E2 |
| Ressources | R1-R10, R12, R16, R17, R21, R24, R27-R29, R31-R35, R37, R41, R46-R52, R54, R55 |

(p)=pratique ; (o)=orale, (e)=écrite

| | |
|------------------------------|--|
| Code du module : M2.1 | Libellé du module : Développer les connaissances et les aptitudes |
| Objectifs du module | <p>A l'issue du module, sont visées :</p> <p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modalités modernes d'apprentissage • Modalités modernes de communication • Notions psychopédagogiques <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'analyse et de synthèse. • D'évaluation objective des priorités <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité • Persévérance • Réalisme dans l'évaluation de sa propre activité • Observation des erreurs • Désir de perfectionnement permanent |
| Contenu | <p>1. <i>Pyramide des besoins:</i></p> <p>a. hiérarchie des besoins en fonction de l'âge et du statut</p> <p>b. poids des besoins d'appartenance de l'enfant dans le développement de la personnalité</p> <p>c. Application: identification des besoins d'appartenance personnelle.</p> <p>2. <i>Aspect social de la personnalité:</i></p> |

| | |
|-------------------------------|--|
| | <p>a. rôle du groupe dans la formation de la personnalité</p> <p>b. étapes d'intégration / exclusion du groupe</p> <p>c. mécanismes psychologiques de légitimation de l'appartenance:</p> <ul style="list-style-type: none"> • dualité in / out groupe <p>d. Effet du groupe sur le comportement de l'individu:</p> <ul style="list-style-type: none"> • modification de la perception • conformisme <p>3. Besoin d'appréciation et de statut. Satisfactions des besoins d'appartenance:</p> <p>a. Activités de socialisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • coopération • compétition <p>b. Apprentissage par coopération</p> <p>c. Activités de création de la syntalité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • projets propres des enfants • centres d'intérêts • apprendre en faisant • stimulation de la créativité de groupe <p>4. les situations génératrices de stress et management du stress :</p> <ul style="list-style-type: none"> • souffrance, agressivité, frustration, rejet, violence, maltraitance, deuil... • les situations stimulantes de récupération d'énergie • analyse du contexte • l'imbrication et la distinction du personnel et du professionnel, • identification de son style de dépenses d'énergie et de ressourcement, • les émotions authentiques et les sentiments parasites • mobilisation, investissement, épuisement de ses ressources, • ménagement et management • les points d'alerte • le besoin d'aide des aidants : reconnaître ses limites, prendre soin de soi • l'inscription dans la réciprocité <p><i>4. Modalités et techniques modernes d'apprentissage</i></p> <p><i>5. Éléments de planification du développement personnel</i></p> |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités pédagogiques | Apports théoriques, Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 30 heures |
| Évaluation | (e) : E3, E4 |
| Ressources | R1-R7, R10-R12, R17-R20, R31-R35, R37 |

(p)=pratique ; (o)=orale, (e)=écrite

| | |
|----------------------------------|---|
| Code du module : M3.1 | Libellé du module : Travailler en équipe |
| Objectifs du module | <p>A l'issu du module, sont visées :</p> <p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniques d'organisation du travail en équipe ; • Informations nécessaires pour le respect de chaque recommandation en partie ; • Habitudes nécessaires pour l'application des recommandations ; • Importance du respect des recommandations des spécialistes ; • Autonomie du bénéficiaire et rééducation de la dépendance • Récupération, compensation, éducation, stimulation <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • De communication instrumentale; • De décision opérative; • De travail en équipe; • D'analyse et de synthèse; • La décodification correcte des recommandations; la demande du feedback; • L'exactitude dans le respect des recommandations ; <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Flexibilité • Adaptabilité • Ponctualité et respect des délais et des plans; • Autoévaluation continue (la confrontation des recommandations avec les propres compétences); |
| Contenu | <p>1. <i>Eléments de psychologie sociale:</i></p> <p>a. caractéristiques du groupe</p> <p>b. processus de groupe</p> <p>c. étapes de l'intégration au groupe</p> <p>d. influence sociale</p> <p>e. comparaison sociale</p> <p>f. applications</p> <p>2. <i>Eléments de psychosociologie des organisations</i></p> <p>3. <i>Membres de l'équipe interdisciplinaire: rôle, responsabilités, limites:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistant social • Psychologue • Médecin • Autres |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités | Apports théoriques, |

| | |
|--------------------------------------|--|
| pédagogiques | Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 15 heures |
| Evaluation | (e) :E5 |
| Ressources | R1-R5, R7-R9, R11, R12, R14, R18, R23-24, R31-43, R46-R52 |
| (p)=pratique ; (o)=orale, (e)=écrite | |

| | |
|-----------------------------|---|
| Code du module : M41 | Libellé du module : Former les habitudes de vie |
| Objectifs du module | <p>A l'issue du module, sont visées :</p> <p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions d'hygiène de la demeure, de la personne, du milieu environnant • Notions d'ontogenèse • Notions de pédagogie • Notions d'éthique et de morale • Eléments de communication <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'utilisation correcte des matériaux spécifiques <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dextérité; • Promptitude; • Empathie; • Correction ; • Patience; • Conscience ; • Respect par rapport à l'autre; • Tenue propre et soignée. |
| Contenu | <p><i>1. Hygiène de la vie en collectif:</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a. Eléments d'hygiène publique b. Prévention des maladies c. Principes de vie saine d. Symptômes des maladies contagieuses <p><i>2. Développement des habitudes d'hygiène et de soin de soi:</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a. Hygiène de l'enfant en fonction de l'âge b. Formation de l'autonomie de l'enfant dans l'habillement: <ul style="list-style-type: none"> • Adéquation à la saison • Adéquation au moment de la journée • Adéquation à l'occasion • Adéquation à l'activité c. Formation de l'autonomie de l'enfant dans la prise de repas |

| | |
|-------------------------------|---|
| | <p>d. Formation de l'autonomie de l'enfant dans l'entretien de l'espace de vie</p> <p>e. Habitudes d'une vie saine:</p> <ul style="list-style-type: none"> • exercices physiques • alimentation <p>3. <i>Modalités de résolution des conflits entre les enfants et entre les enfants et les adultes:</i></p> <p>a. Etablissement des limites</p> <p>b. Négociation</p> <p>c. Médiation</p> <p>d. Contrat</p> <p>e. Facilités pour le déchargement physique de l'agressivité</p> <p>4. <i>Prévention de l'escalade de la violence et de l'agressivité:</i></p> <p>a. Sublimation de l'agressivité par le sport, l'art</p> <p>b. Satisfaction du besoin d'attention</p> <p>c. Traitement équitable</p> <p>d. Respect par le professionnel des règles convenues avec les enfants</p> <p>e. Récompense (comment ? quand? combien?)</p> <p>f. Punition (comment ? quand? combien?)</p> |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités pédagogiques | Apports théoriques, Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 30 Heures |
| Evaluation | (p) : E6 |
| Ressources | R5, R6, R10, R13, R15, R22, R26, R27, R30, R31, R40, R47-R55 |

(p)=pratique ; (o)=orale, (e)=écrite

| | |
|-----------------------------|---|
| Code du module : M51 | Libellé du module : Surveiller l'état de santé du bénéficiaire |
| Objectifs du module | <p>A l'issue du module, sont visées :</p> <p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de la symptomatologie somatique; <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniques d'utilisation du thermomètre; • Techniques de soin ; • Techniques de premiers secours ; • Administration de la médication selon l'ordonnance des spécialistes; <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promptitude, |

| | |
|-------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Esprit d'observation, • Correction • Préoccupation/précaution dans l'évaluation et l'interprétation des données; • Respect des règles dans la surveillance des fonctions vitales ; • Rapidité dans la prise des décisions • Attention distributive |
| Contenu | <p>1. <i>Indicateurs de la maladie:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladies de l'enfance (symptômes, régime de vie, traitement) • Maladies contagieuses (symptômes, régime de vie, traitement) • Eléments de premiers secours <p>2. <i>Indicateurs de l'affection des fonctions vitales:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des paramètres mesurés (température du corps, pouls, tension artérielle) • L'observation à temps des éventuels troubles et, si possible, la prévention de leur apparition; • La poursuite de l'évolution des affections pour prévenir, arrêter ou ralentir l'aggravation du phénomène ; • L'alimentation; le refus des aliments ou des liquides; • Les modifications du rythme sommeil-veille : les modifications quantitatives du sommeil (l'hyposomnie, l'hypersomnie), les modifications qualitatives du sommeil (les cauchemars) • Les modifications de comportement • Les techniques spécifiques : - la mesure de la température. • - L'administration des médicaments par voie orale, anale |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités pédagogiques | Apports théoriques, Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 30 Heures |
| Evaluation | (p) : E7 |
| Ressources | R4, R5, R10, R13, R15, R22, R27, R26, R31, R40,R47 |

(p)=pratique ; (o)=orale, (e)=écrite

| | |
|-----------------------------|--|
| Code du module : M61 | Libellé du module : Poursuivre le respect des droits des bénéficiaires |
| Objectifs du module | <p>A l'issue du module, sont visées :</p> <p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions concernant la législation en vigueur concernant la protection de l'enfant • Notions concernant l'égalité de chances |

| | |
|-------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Notions concernant les droits de l'enfant • Institutions de protection de l'enfant • Notions concernant les droits de l'homme • Techniques de négociation <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'une demande aux autorités; <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité • Persévérance • Calme |
| Contenu | <ul style="list-style-type: none"> • Les droits inscrits dans la Constitution de la Roumanie; • La convention de l'ONU concernant les droits de l'enfant et la législation de protection spéciale, • La convention européenne concernant les droits de l'homme ; • Les autorités impliquées conformément à la législation en vigueur. |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités pédagogiques | Apports théoriques, Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 30 Heures |
| Evaluation | (o) : E8 |
| Ressources | R4-R9,R13, R16-R20, R22-R24, R29, R31-R46, R49-R56 |

(p)=pratique ; (o)=orale, (e)=ecrite

| | |
|------------------------------|--|
| Code du module : M7.1 | Libellé du module : Intégrer l'enfant dans la famille de l'assistant maternel |
| Objectifs du module | <p>A l'issu du module, sont visées :</p> <p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eléments de psychologie de l'enfant; • Eléments de sociologie de la famille; • Eléments de théorie de la communication; • Eléments d'assistance sociale; <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • de communication; • d'adaptation du langage au niveau de compréhension de l'enfant; • d'analyse des situations apparues; • de dépassement des situations de crise. <p>Compétences (Attitudes)</p> |

| | |
|-------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité • Persévérance • Impartialité • Patience, calme |
| Contenu | <p>1. <i>Méthodes de connaissance du comportement de l'enfant:</i></p> <p>a. la conversation (formes, conditions, difficultés)</p> <p>b. l'observation (formes, conditions, difficultés, protocoles d'observation)</p> <p>c. Instruments d'enregistrement de l'évolution de l'enfant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • journaux • échelles • listes de contrôle, etc. <p>2. <i>Accueil et intégration de l'enfant dans le collectif:</i></p> <p>a. Connaissance de l'historique de l'enfant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude des documents • Anamnèse • Écoute active • Présentation de la maison, de l'adulte, des autres enfants, du voisinage. <p>b. Identification des critères de sélection du meilleur environnement, du meilleur collectif d'enfants (en fonction des problèmes de l'enfant, du type des relations entre les enfants, des espaces disponibles dans l'institution, etc.)</p> <p>3. <i>Écoute active:</i></p> <p>a. Identification de la disposition affective / l'émotion de l'enfant (en fonction de la mimique, des gestes, de la posture, etc.)</p> <p>b. Dénomination des sentiments</p> <p>c. Réflexion des émotions</p> <p>d. Techniques de paraphrase / reformulation</p> <p>e. Intégration des sentiments au feed-back offert à l'enfant.</p> <p>4. <i>Acceptation inconditionnelle:</i></p> <p>a. Communication empathique</p> <p>b. Rôle de la communication non verbale dans l'acceptation inconditionnelle</p> <p>c. Types de feed-back et conditions d'utilisation dans l'acceptation inconditionnelle</p> |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités pédagogiques | Apports théoriques, Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 30 Heures |
| Evaluation | (e) :E9 |
| Ressources | R1-R7, R10, R13, R15-16, R21-26, R28-R30, R40, R54-55 |

(p)=pratique ; (o)=orale, (e)=écrite

| | |
|------------------------------|---|
| Code du module : M8.1 | Libellé du module : Intégrer l'enfant dans la vie sociale |
| Objectifs du module | <p>A l'issu du module, sont visées :</p> <p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eléments de psychologie de l'enfant; • Eléments de sociologie de la famille; • Eléments de théorie de la communication; • Eléments d'assistance sociale; • Eléments de psychopathologie infantile <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • de communication; • d'adaptation du langage au niveau de compréhension de l'enfant; • d'analyse des situations apparues; • de dépassement des situations de crise. <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité • Persévérance • Réalisme dans l'évaluation de sa propre activité • Observation des erreurs |
| Contenu | <p><i>1. Responsabilisation de l'enfant</i></p> <p>a. Droit de l'enfant à choisir:</p> <ul style="list-style-type: none"> • pourquoi ? • dans quelles limites ? • quand? <p>b. Adéquation de la responsabilité à l'âge de l'enfant</p> <p>c. Modèles de prise de décisions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démocratique (avantages; désavantages; utilisations) • Autoritaire (avantages; désavantages; utilisations) • Consensuel (avantages; désavantages; utilisations). <p><i>2. Modèles d'animation des collectivités d'enfants:</i></p> <p>a. Sélection des activités avec les enfants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • en fonction de l'âge • en fonction du sexe • en fonction des aptitudes • en fonction des intérêts <p>b. Utilisation de l'enfant comme partenaire et ressource dans les activités d'animation et de socialisation.</p> <p>c. Réalisation des activités éducationnelles par centres d'intérêt: musique, arts plastiques, modelage, théâtre, sport.</p> <p><i>3. Organisation des événements:</i></p> <p>a. Planification</p> |

| | |
|-------------------------------|---|
| | b. Implication de l'enfant. Développement des habiletés de planification de l'enfant. c. Types d'événements d. Objectifs 4. <i>Utilisation des institutions de la communauté dans l'animation/ la socialisation de l'enfant:</i> a. Musées b. Bibliothèques c. Clubs d. Ecoles (populaires) e. ONG f. Magasins g. Poste h. Restaurant i. Cinéma |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités pédagogiques | Apports théoriques, Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 30 Heures |
| Evaluation | (e) : E10 |
| Ressources | R2-R6, R16, R21, R22, R24-R30, R40, R47-R55 |

(p)=pratique ; (o)=orale, (e)=écrite

| | |
|------------------------------|---|
| Code du module : M9.1 | Libellé du module : Assister l'enfant dans le développement éducatif |
| Objectifs du module | A l'issue du module, sont visées : Savoirs (savoirs théoriques) <ul style="list-style-type: none"> • Éléments de psychologie de l'enfant; • Éléments de théorie de la communication; Aptitudes (Savoirs pratiques) <ul style="list-style-type: none"> • de communication; • d'adaptation du langage au niveau de compréhension de l'enfant; Compétences (Attitudes) <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité • Persévérance |
| Contenu | 1. <i>Activité intellectuelle:</i> a. évolution cognitive b. apprentissage; types d'apprentissage c. activités de travail intellectuel chez le petit enfant d. habitudes de travail intellectuel chez l'écolier e. habitudes de travail intellectuel chez le collégien f. hygiène des activités intellectuelles 2. <i>Assister l'enfant dans la formation des habitudes de travail intellectuel:</i> a. Identification et localisation des difficultés dans l'activité scolaire / intellectuelle b. Formes de l'apprentissage et leur hiérarchie en fonction de l'âge: <ul style="list-style-type: none"> • apprentissage mécanique: conditions, facteurs |

| | |
|-------------------------------|--|
| | <p>favorisants / inhibants</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprentissage conscient / étude: conditions, facteurs favorisants / inhibants <p>c. Stimulation de la formation des habitudes de travail intellectuel:</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprentissage par coopération • techniques de mémorisation • algorithmes d'apprentissage, de résolution des problèmes • ressources motivationnelles / optimum motivationnel • formation des habitudes de travail indépendant • formation des habitudes d'autoévaluation <p>3. <i>Stimulation de la formation des habitudes de travail intellectuel:</i></p> <p>a. apprentissage par coopération</p> <p>b. techniques de mémorisation</p> <p>c. algorithmes d'apprentissage, de résolution des problèmes</p> <p>d. ressources motivationnelles / optimum motivationnel</p> <p>e. formation des habitudes de travail indépendant</p> <p>f. formation des habitudes d'autoévaluation</p> |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités pédagogiques | Apports théoriques, Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 30 Heures |
| Evaluation | (e) :E11 |
| Ressources | R3-R6, R10, R16, R19, R21, R25-30,R39, R40, R52-54 |

(p)=pratique ; (o)=orale, (e)=écrite

| | |
|-------------------------------|--|
| Code du module : M10.1 | Libellé du module : Communiquer avec l'enfant |
| Objectifs du module | <p>A l'issue du module, sont visées :</p> <p>Savoirs (savoirs théoriques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éléments de psychologie de l'enfant • Éléments de communication instrumentale <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • de communication • d'analyse et de synthèse • capacité empathique • esprit d'observation • de gagner la confiance de l'enfant <p>Compétences (Attitudes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité • Persévérance • Calme • Patience |
| Contenu | 1. <i>La liaison entre le langage et le développement de la personnalité:</i> |

- a. Périodes critiques dans le développement du langage:
 - Développement du langage chez les enfants privés socialement
- b. Acquisition des habitudes de communication:
 - an
 - 1-3 ans
 - 3- 6/7 ans
 - 7-10/11 ans
- c. Fusion des facteurs cognitifs - langage
- d. Signification des retards dans le développement du langage
- e. Instruments d'évaluation du développement du langage:
 - fiches de développement du langage
 - protocoles d'observation
 - questionnaires

2. Activités de développement du langage:

- a. Activités ludiques
 - description d'une image
 - jeu avec texte, mélodie, mouvement
 - histoires
 - pantomime
 - jeu de rôle
 - dessin
- b. Activités de stimulation du langage chez l'enfant à besoins particuliers:
 - l'enfant hyperactif
 - l'enfant timide/ retiré / anxieux
 - l'enfant traumatisé

3. Communication dans le contexte social:

- a. Caractéristiques du groupe. Effets du groupe sur la perception.
- b. Processus d'influence sociale
- c. Processus de comparaison sociale

4. Techniques d'encouragement de la communication:

- a. Rôle des éléments non verbaux (mimique, gestes, posture, contact visuel, contact physique) dans l'encouragement de la communication
- b. Adéquation du langage et des techniques en fonction de l'âge
- c. Modalités verbales d'encouragement:
 - Reformulations
 - Demandes
 - Reprise des paroles de l'interlocuteur

5. Sources potentielles de déficiences de communication, du point de vue de l'enfant:

- incapacité de l'enfant de former des relations normales d'attachement (attachement excessif et non discriminé ou rejet de tout adulte)
- troubles de comportement (agressivité excessive,

| | |
|-------------------------------|---|
| | <p>épisodes prolongés de perte du contrôle / hyperactivité ou entêtement excessif)</p> <ul style="list-style-type: none"> • problèmes émotifs (estime de soi-même diminuée, peur excessive ou auto-blâme, somnambulisme) • incapacité d'adaptation aux nouveaux milieux (jardin d'enfants, école, collège, dans un groupe d'enfants) • déficiences de l'enfant • faute de stimulation de l'enfant dans la communication |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités pédagogiques | Apports théoriques, Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 30 Heures |
| Evaluation | (p) : E12 |
| Ressources | R1, R3, R5, R10, R13, R20-22, R25, R27-30, R40 |

(p)=pratique ; (o)=orale, (e)=écrite

| | |
|-------------------------------|---|
| Code du module : M11.1 | Libellé du module : Gérer les actes et les papiers concernant l'enfant |
| Objectifs du module | <p>A l'issu du module, sont visées :</p> <p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • législatifs, avec référence aux documents afférents aux diverses étapes de la protection de l'enfant, mais aussi aux documents internes, établis par l'employeur • psychologiques, sociologiques <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • habitudes de communication interactive • d'analyse et de synthèse • d'évaluation • de structuration des informations <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité • Persévérance • Rigueur • Esprit critique |
| Contenu | <p>1. <i>Types de documents élaborés par l'assistant maternel ou avec son appui:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • rapport d'évaluation des besoins de l'enfant • plan individualisé de protection • rapport de révision de l'évaluation des besoins • rapport de révision du plan individualisé de protection • rapports de poursuite de l'évolution de l'enfant • rapport de rencontre avec l'enfant • „livre de la vie de l'enfant ” ou autre document pareil • autres documents avec caractère interne établis par des procédures de l'employeur (par ex. ceux qui sont élaborés dans la procédure d'investigation / de |

| | |
|-------------------------------|--|
| | contestation d'un abus/d'une négligence sur l'enfant) 1. <i>Conditions et procédures d'archive et de transmission des documents.</i> 2. <i>Utilisation des équipements de communication.</i> |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités pédagogiques | Apports théoriques, Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 15 Heures |
| Evaluation | (p) : E13 |
| Ressources | R3-R5, R11, R12, R14, R31-R42, R46 |

(p)=pratique ; (o)=orale, (e)=écrite

| | |
|-------------------------------|---|
| Code du module : M12.1 | Libellé du module : Assurer l'intégrité de l'enfant |
| Objectifs du module | <p>A l'issue du module, sont visées :</p> <p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eléments de législation • Eléments de psychologie, sociologie <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • de communication verbale et non verbale • d'analyse et de synthèse des divers types d'informations • d'identification des solutions adéquates à l'analyse/à la synthèse effectuée • de persuasion <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité • Persévérance • Rigueur • Esprit critique |
| Contenu | <p>1. <i>Prévention des urgences médicales – éléments d'hygiène et de santé des collectivités d'enfants:</i></p> <p>a. Contagion dans les collectivités d'enfants (prévention des maladies transmissibles)</p> <p>b. Facteurs de risque pour les accidents dans les collectivités d'enfants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les particularités d'âge des enfants • les activités, • l'équipement utilisé, • les particularités des bâtiments, • l'alimentation • la vie en collectif <p>2. <i>Sécurisation de l'espace de vie:</i></p> <p>a. Identification des situations potentiellement dangereuses – à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution, dans les endroits fréquentés par les enfants:</p> |

| | |
|-------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • chutes • coupures sectionnement • électrocution • asphyxie • empoisonnement et intoxication <p>b. Sélection des jouets inoffensifs en fonction de l'âge de l'enfant</p> <p>c. Normes de protection et de sécurité du travail</p> <p>3. <i>Premiers secours médicaux en situation d'urgence:</i></p> <p>a. maladies de l'enfance</p> <p>b. traumatismes mécaniques</p> <p>c. noyade</p> <p>d. brûlures</p> <p>e. intoxications</p> <p>4. <i>Sécurisation de l'enfant dans l'espace social ouvert:</i></p> <p>a. Destinations et activités de l'enfant. Renseignement des personnes de l'institution.</p> <p>b. Orientation spatiale dans l'institution et dans l'espace social ouvert</p> <p>c. Règles de circulation</p> <p>d. Procédés en situations d'urgence:</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui appeler ? • comment contacter l'institution ? • techniques d'autodéfense <p>5. <i>Problèmes de comportement des enfants,</i></p> <p>a. Causes des problèmes de comportement</p> <p>b. Formes de manifestation spécifiques à chaque âge</p> <p>c. Rôle des professionnels dans l'intervention:</p> <ul style="list-style-type: none"> • négociation • médiation • contrôle physique <p>6. <i>Abus sur l'enfant:</i></p> <p>a. types d'abus et indicateurs comportementaux</p> <p>b. évaluation de l'abus institutionnel</p> <p>c. stratégies de développement de la résilience</p> <p>7. <i>Sécurité émotionnelle. Confiance de l'enfant dans les adultes</i></p> <p>a. L'expérience des relations de l'enfant avec l'adulte</p> <p>b. L'analyse et l'interprétation des relations de l'enfant</p> |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités pédagogiques | Apports théoriques, Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 30 heures |
| Évaluation | (e) :E14 |
| Ressources | R4-5, R10, R13, R15, R22, R27, R31, R40, R47 |

(p)=pratique ; (o)=orale, (e)=écrite

| | |
|-----------------------------------|--|
| Code du module : M13.1 | Libellé du module : Assurer une relation harmonieuse avec la famille naturelle ou avec une autre personne/famille |
| Objectifs du module | <p>A l'issue du module, sont visées :</p> <p>Savoirs (savoirs théoriques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eléments juridiques • Eléments de psychologie • Eléments de sociologie <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • travail en équipe • adaptation à des situations non classiques • communication verbale e non verbale <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité • Persévérance • Réalisme dans l'évaluation de sa propre activité • Observation des erreurs • Autocontrôle, résistance à la frustration • Calme • Patience |
| Contenu | <p><i>1. Eléments de sociologie et de législation de la famille.</i></p> <p><i>2. Famille naturelle. Situations type:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • situation générale de la famille, avec accent sut les motifs pour lesquels l'enfant a été séparé de ses parents • sommaire sur le profil individuel des membres de la famille • attitudes de la famille par rapport à divers aspects de la vie quotidienne (par ex. argent, nourriture, santé, etc.) • règles/caractéristiques de la famille • aspects particuliers liés à la relation avec l'enfant (par ex. relation spéciale de l'enfant avec un certain membre de la famille) • statut juridique des relation enfant – famille naturelle (par ex. exercice de l'autorité parentale, droit de contrat ou éventuelles restrictions, nature de ces restrictions, etc.) <p><i>3. Relations personnelles de l'enfant avec la famille. Situations type:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • rencontre de l'enfant avec le parent ou avec une autre personne qui a, conformément à la loi, le droit à des relations personnelles avec l'enfant ; • visite de l'enfant à son domicile avec le consentement |

| | |
|-------------------------------|--|
| | <p>de l'assistant maternel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • correspondance ou autre forme de communication avec l'enfant ; • transmission d'informations à l'enfant concernant le parent ou autres personnes qui ont, conformément à la loi, le droit de maintenir des relations personnelles avec l'enfant • transmission d'informations concernant l'enfant, y compris des photos récentes, évaluations médicales ou scolaires, vers le parent ou autres personnes qui ont le droit de maintenir des relations personnelles avec l'enfant |
| Public | Assistante familiale en cours de travail |
| Modalités pédagogiques | Apports théoriques, Echanges sur leurs connaissances voire expériences Utilisation du brainstorming |
| Durée | 30 Heures |
| Evaluation | (p) : E15 |
| Ressources | R1-R7, R10, R15-16, R21-R30, R40, R47-55, |

(p)=pratique ; (o)=orale, (e)=ecrite



CONCLUSIONS

L'accueil familial a été l'une des solutions les plus efficaces pour la situation de crise du système de protection de l'enfant de Roumanie au début des années 90. Depuis presque dix ans, ont été créées ou habilitées les institutions qui réglementent, qualifient, coordonne, monitorisent et soutiennent les milliers de professionnels qui ont accueilli la plupart des enfants qui s'auraient retrouvés autrement dans les centres de placement.

Le projet AFUE n'a pas eu comme objectifs de repenser un système qui fonctionne déjà, mais plutôt son analyse a partir de perspectives différentes afin d'identifier des moyens pour l'optimiser. Ces analyses ont visées :

- la cohérence et l'harmonisation des documents législatifs et normatifs nationaux. Une attention particulière a été accordée dans le cadre de ce référentiel formation aux réglementations qui visent la formation et la professionnalisation des assistants familiaux,
- la comparaison avec d'autres expériences européennes, celles de la Bulgarie, de la France et de Hongrie mais aussi aux recommandations et aux outils de l'Union Européenne,
- la description de l'offre de formation en accord avec le cadre ECVET

Le référentiel de certification des professionnels de l'accueil familial en Roumanie a eu comme finalité de fournir une solution aux désaccords dans la législation concernant la formation des assistants maternels. Il s'agit d'une part des exigences formulées dans la législation concernant la formation professionnelle (y compris la qualification) des adultes et d'autre part des demandes spécifiques pour acquérir le droit et l'attestation d'assistant maternel professionnel.

L'analyse comparative du Standard occupationnel Assistant Maternel et du Titre français d'Assistant familial a conduit l'équipe d'expert roumains qui travaille dans le projet à la conclusion que les contenus sont compatibles. Les différences qui existent ne portent que sur le mode de présentation ou d'organisation des contenus.

Comme le secteur professionnel de Roumanie considère que le Standard occupationnel existant est actuel, le transfert du titre français en Roumanie est nécessaire et opportun dans la direction du développement des programmes de formation. Ainsi, on peut apprécier que ce référentiel formation prend en compte en même temps les particularités et les spécificités du document français mais aussi ceux données par le Standard Occupationnel pour l'Assistant maternel en Roumanie.

L'offre modulaire de formation des professionnels de l'accueil familial en Roumanie a été élaborée comme un outil pratique qui s'adresse principalement aux centres de formation habilités pour fournir des programmes de formations qualifiant pour le métier d'assistant maternel professionnels.

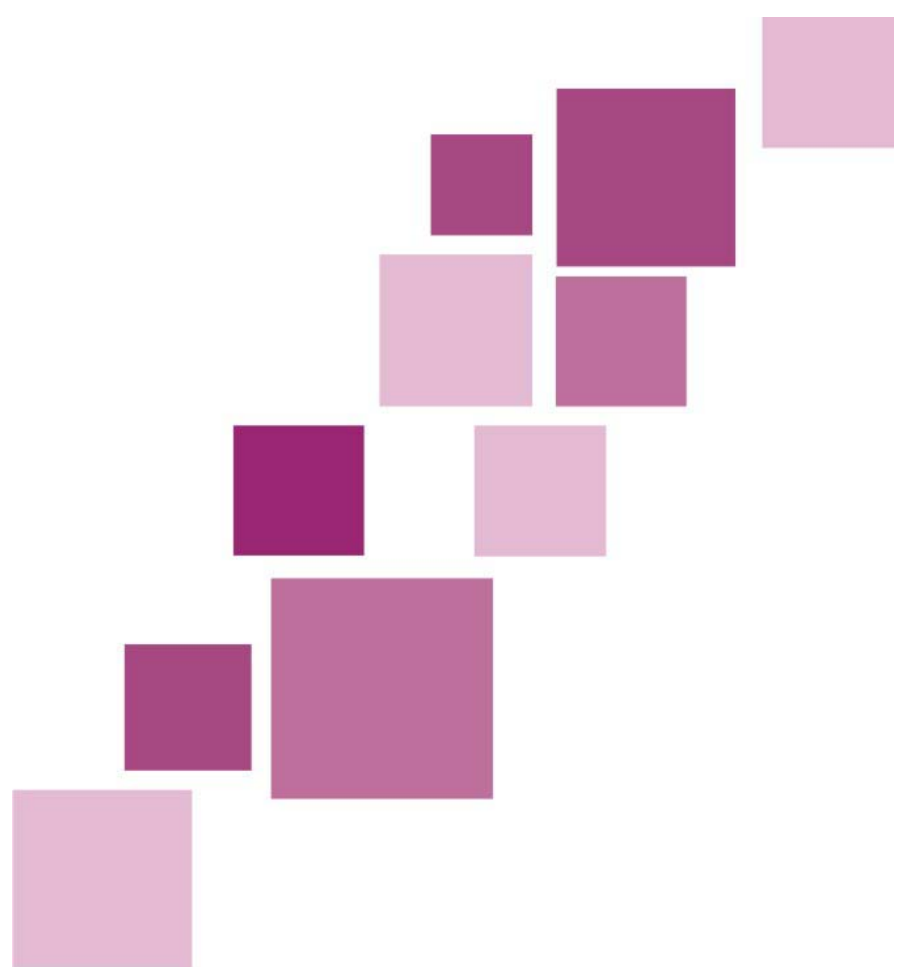
Dans la volonté de vouloir répondre aux besoins de tous ceux qui sont visés directement (assistants maternel, centre de formation) ou indirectement (enfants placés en accueil familial, employeurs = les directions générales d'assistance sociale et protection de l'enfant), l'offre modulaire se veut non seulement un curriculum adapté à la législation roumaine, mais l'un qui est aussi harmonisé est issu des pratiques des autres pays de l'Union Européenne.

Dans tout ca, certains éléments nous les voyons comme ayant une importance particulière :

- l'utilisation des crédits ECVET,
- l'assignation aux modules aux unités de compétences d'une liste de ressources disponibles au niveau national (en Roumanie) et dans les 3 pays partenaires du projet (la Bulgarie, la Hongrie et la France).

Le référentiel de formation a du être validé par des résultats pratiques. Pour cette raison nous apprécions comme importante et nécessaire la vérification et validation de l'offre de formation et des outils connexes à travers une première formation expérimentale. Cette action a eu lieu dans tous les pays partenaires du projet et l'impact et le feed-back de la part des participants sont très appréciatifs.

Au delà de cette première évaluation, les bénéficiaires, les formateurs et toutes les personnes impliquées seront consultés en vue recueillir des informations, des opinions et des attitudes qui seront utilisées pour l'amélioration/enrichissement de cette offre de formation.



ANNEXES

- Le certificat national

PARTENAIRES



СОФИЙСКИ УНИВЕРСИТЕТ
"СВ. КЛИМЕНТ ОХРИДСКИ"

BULGARIE

Université «St Kliment d'Ohrid» de Sofia (Promoteur du projet)

boul. Shipchenski Prohod 69 A, 1574 Sofia - Bulgarie
Tel 0035929706206
Fax 0035928722321
<http://www.fnpp.uni-sofia.bg>
Personnes de contact:
Nelly PETROVA - DIMITROVA (Email: npetrova_dimitrova@abv.bg)
Hristina OTZETOVA (Email: kristi_o@abv.bg)

Institut des Activites et des Pratique Sociale (SAPI)

Liulin planina 22, A, fl. 2, Bulgaria, Sofia 1606
Tel: 0035928524713
Fax: 0035929533147
www.sapibg.org
Personnes de contact:
Nadia STOIKOVA (Email: nstoykova@sapibg.org)
Yanitza NEDELICHEVA (Email: nedelicheva.yanitza@gmail.com)

Agence nationale pour l'éducation et la formation professionnelle (NAVET)

www.navet.government.bg
Personnes de contact:
Penka NIKOLOVA (Email: p.nikolova@navet.government.bg)

FRANCE:

Groupement d'Intérêt Public - Formation et Insertion Professionnel de l'Académie de Grenoble (GIPFIPAG)

5 rue Roland Garros, 38320 Eybens - France
Tel 0033456524641
Fax 0033456524650
<http://www.ac-grenoble.fr>
Personnes de contact:
Jean Noël PACHOUD (Email: jean-noel.pachoud@ac-grenoble.fr)
Catherine CHABOUD (Email: catherine.chaboud@ac-grenoble.fr)

Greta Nord Isère - Centre de formation continue

Tel : 0033474280486
www.gretani.com
Personne de contact:
Marianne CIVIDINO-REYNAUD (Email: mariette.cividino-reynaud@ac-grenoble.fr)

Greta VIVARAIS PROVENCE (Evalueur)

Pôle Les Catalins Montélimar
Tel 0033475006126
Fax 0033671109554
Personne de contact:
Patrick NICOLAS (Email: patrick.nicolas@ac-grenoble.fr)

HONGRIE:

Université de Pécs (Hongrie)

Szántó Kovács János u. 1/b., 7633. Pécs - Hongrie
Tel 003672501500
Fax 003672251100
<http://www.pte.hu>
Personnes de contact:
Maria HUSZ (Email: husz@feek.pte.hu)

ROUMANIE:

Association PARTENER - le Groupement d'Initiative pour le Développement Local de Iasi

Str. Vasile Conta, nr. 42, 700106 Iasi - Roumanie
Tel 0040232217884
Fax 0040232270502
<http://www.asociatia-partener.ro>
Personnes de contact:
Catalin ILASCU (Email: catalin@asociatia-partener.ro)

Université «Alexandru Ioan Cuza» de Iasi

Bulevardul Carol 1 nr. 11, 700506 Iasi - Roumanie
Tel 0040232201028
Fax 0040232210660
<http://www.uaic.ro>
Personne de contact:
Contiu SOITU (Email: soitucontiu@yahoo.com)

Direction departementale pour la protection des droits de l'enfant Iasi

Strada Vasile Lupu, nr. 57A, Iasi, Roumanie
Tel 0040232477731
Fax 0040232279654
www.djpcd.ro
Personne de contact:
Florin ION (Email: florinion@djpcd.ro)



ROUMANIE



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.